

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2014

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 19 Décembre 2014

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick Mennucci - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

La séance est ouverte à 9 H 35
sous la Présidence de Monsieur Guy TEISSIER,
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, il est temps que nous démarrions notre séance. Le quorum étant largement atteint, je déclare la séance ouverte.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014. S'il n'y a pas de remarque, il est considéré comme adopté.
Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 9 OCTOBRE 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des Décisions du Bureau du 9 octobre 2014 soit porté à la connaissance dudit Conseil. Il vous a également été transmis dans le même temps.

IV – INFORMATIONS AU CONSEIL :

- **Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2013**
- **Renouvellement de mise à disposition d'un agent de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans le cadre de l'information du Conseil de Communauté, deux dossiers vous ont été communiqués.

Le premier concerne le bilan 2013 des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le second a trait au renouvellement de la mise à disposition auprès du Syndicat Mixte Départemental des Transports d'un agent de MPM.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT ET MAITRISE DES COUTS

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Blum n'étant pas là, je vais demander à M. Montagnac de nous rapporter le compte-rendu du rapport n°1 relatif à la Décision Modificative n°2.

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable de la Commission, Monsieur le Président.

1. FCT 001-19/12/14 CC - Budget 2014 : Décision Modificative n° 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit essentiellement de transferts et de régularisations de crédits entre lignes budgétaires et d'ajustements d'écritures. Je propose que nous votions ce rapport n°1.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

2. FCT 002-19/12/14 CC - Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°2 permet d'aborder le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2015.

Monsieur MONTAGNAC.- Le budget primitif 2014 était pour l'essentiel celui de la précédente équipe. Il concluait une mandature marquée par l'absence de véritable maîtrise des dépenses, avec des crédits alloués en fonctionnement excédent de 37 millions d'euros les recettes prévisionnelles 2014. Cette situation financière très dégradée a rendu inévitable une hausse de fiscalité, dont le principe avait en réalité été décidé par le précédent exécutif, qui s'y était engagé auprès de l'agence de notation Fitch.

Cette mesure a été assortie d'un engagement, celui de faire reposer la poursuite du redressement budgétaire prioritairement sur les dépenses : désormais, les efforts ne doivent plus être demandés aux contribuables mais au contraire assumés par la collectivité.

A ce titre, tous les Maires ici présents, sous l'impulsion du Président Teissier, et en associant les services qui nous ont aidé à préparer les orientations budgétaires, nous avons commencé à « inverser la vapeur » tout au long de l'année 2014.

Et ces efforts ont déjà commencé à produire leurs effets :

- maîtrise des effectifs. Ce matin, le Président Teissier, répondant à une interview de la presse signalait que sur les 120 départements, 60 recrutements ont été faits, ce qui est d'autant plus notable que les recrutements avaient été très nombreux entre janvier et avril 2014...
- maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec des économies parfois substantielles sur certains postes qui avaient eu tendance à dérapier (véhicules, annonces légales, etc.)
- début de maîtrise des investissements, et donc diminution du niveau de l'emprunt nécessaire pour les financer (150 millions environ en 2014 contre 190 millions les années précédentes).

Il faut donc se réjouir par conséquent que nous puissions aujourd'hui à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires réaffirmer et réexpliquer clairement l'approche qui est la nôtre et qui nous guidera tout au long de cette mandature.

Alors, quelles sont précisément les différences entre nos orientations budgétaires pour 2015 et les budgets de la précédente mandature ?

Au niveau de la section de fonctionnement d'abord.

La première différence, c'est que nous agissons sur la maîtrise des dépenses plutôt que de recourir à des augmentations de fiscalité (cf. augmentations massives de VT ou de TEOM) ou à des artifices pour boucler le budget de fonctionnement.

Notre objectif pour le budget 2015 est donc triple :

- parvenir à voter un BP sans reprise anticipée des résultats, ce qui n'était plus le cas depuis fort longtemps, et constituait assurément une dérive au regard de la « règle d'or » qui s'applique théoriquement aux collectivités locales,
- avoir des prévisions les plus justes possibles dès le début de l'exercice et maîtriser l'exécution budgétaire, pour éviter tout dérapage et ne pas avoir - sauf événement exceptionnel - à voter des crédits supplémentaires en cours d'exercice,
- dégager un virement d'environ 10 millions pour financer les investissements, ce qui est sans doute insuffisant mais qui est déjà un signal fort et assez inédit par rapport à l'histoire budgétaire de cet établissement public.

Par rapport au tendancier des dépenses et des recettes, cela représente un effort de redressement d'une trentaine de millions d'euros.

Les mesures de redressement qui sont esquissées à la page 22 du rapport représentent au total environ 25 millions d'euros; il conviendra de les concrétiser et de prolonger nos réflexions d'ici au mois de février pour arriver de façon certaine aux 30 millions d'euros souhaités, voire au-delà.

Nous continuerons à agir par différents leviers sur la masse salariale, en nous fixant un objectif de progression de 1,25% contre 2 ou 3% de plus au cours des années précédentes.

Mais nous agissons bien sûr sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement – à ce sujet, je remercie les services qui nous aident à la préparation de ces budgets – et du train de vie de l'institution, sur l'ensemble des compétences de MPM et des budgets annexes et sur l'ensemble des recettes, avec la même opiniâtreté et dans un souci constant de responsabilité et d'efficacité.

Pour ne dépenser que ce qui est utile et justifié, et pour encaisser tout ce qui doit l'être et tout ce qui revient à la Communauté urbaine.

Au niveau de la section d'investissement, il est indispensable de revenir progressivement à des enveloppes annuelles plus conformes aux moyens réels de notre établissement public, pour contenir la dette dans des proportions raisonnables.

Pour l'année 2015, compte tenu des dépenses déjà engagées et des « coups partis », l'objectif que nous nous fixons dans le rapport d'orientation budgétaire est un programme d'investissements à hauteur de 340 millions d'euros.

A ce stade, les dépenses « incompressibles » sont estimées à 255 millions d'euros et les dépenses « arbitrables » autour de 130 millions d'euros. Par rapport au prévisionnel établi par les services de MPM sur la base des enveloppes habituelles ou des projets en cours, il faudra donc renoncer, et ce sera le travail que les Maires vont accomplir à partir de janvier, à 45 millions d'euros d'opérations pour « rentrer » dans cette enveloppe de 340 millions.

Une réunion de travail sera programmée tout début janvier 2015 afin d'arrêter définitivement, et après la visite du Président dans les différentes communes, le programme d'investissements et de faire les choix qui s'imposent entre les différentes priorités.

Nous le validerons dans le cadre d'une approche pluriannuelle, couvrant *a minima* les années 2015, 2016 et 2017, afin de donner autant que possible de la visibilité à nos communes respectives.

Pour les exercices suivants, il conviendra de poursuivre la décélération des investissements afin de revenir autour de 250 millions d'euros d'investissements par an à horizon 2018, 2019, ce qui permettra de diminuer le recours à l'emprunt et de contenir la dette de MPM. (Voir les graphiques de la page 23).

Il est sans doute regrettable de devoir renoncer à certains projets ou certains investissements, pour la vitalité de notre tissu économique et parce que les besoins de notre territoire sont immenses. Mais nous n'avons pas le choix. Nous n'avons plus le choix. *A fortiori* avec le désengagement massif de l'Etat. Toutes les Communautés urbaines sont d'ailleurs engagées dans un mouvement similaire.

C'est pourquoi, à côté des efforts de gestion qui permettront de préserver autant que possible notre capacité d'investissement, nous devons continuer à rechercher activement les cofinancements locaux, nationaux ou européens pour faire aboutir nos projets. Nous nous y emploierons à partir de 2015.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur ILLAC.- Chers collègues, Monsieur le Président, lorsque notre Communauté urbaine a été créée, il y a 14 ans, c'était dans l'objectif de mieux répondre aux besoins de développement, d'aménagement, d'équipement, de service pour les populations, les acteurs économiques et les communes qui font notre territoire.

Certains d'entre nous ici ont plusieurs fois manifesté leur désaccord avec les orientations proposées ; tant au niveau des choix d'équipements – je ne reparlerai pas de l'incinérateur ou de la gestion privatisée de certaines réalisations pourtant financées à 100% avec des finances publiques – qu'au niveau des équilibres fiscaux de plus en plus supportés par les ménages.

Mais, il faut le reconnaître, ces choix relevaient depuis la création de la Communauté urbaine, d'une certaine vision prospective, qu'année après année le débat budgétaire permettait de modifier et d'adapter.

Cette année, Monsieur le Président, nous ne savons réellement pas de quoi il faut débattre, même si j'ai bien écouté l'intervention de mon ami et collègue, Jean Montagnac, puisque ce rapport d'orientations s'illustre par le fait qu'il ne présente aucune prospective de réalisations et de services qui serait censée traduire l'équilibre budgétaire recherché.

C'est une première : MPM gère un budget d'un milliard et demi d'euros, mais on ne dit pas avec suffisamment de précisions ce à quoi ça va servir en 2015.

On se pose des questions : Quels services à la population ? Quels investissements ? Quels projets ? Quelles solidarités ? Ce rapport n'est pas concluant sur ces questions.

On est dans le seul exercice comptable qui présente les plus et les moins des ressources et des dépenses.

Je vais dire plutôt les moins :

- moins de personnels et limitation de la progression du régime indemnitaire,
- économies sur la rémunération de la RTM,
- réduction du train de vie demandée aux Directions de services,
- dépenses nouvelles d'équipements plafonnées à 110 millions d'euros

auxquelles s'ajoutent "les coups partis" représentant 250 millions d'euros

- limitation de l'emprunt à 150 millions d'euros.

Tout ça pour arriver à terme en 2019 à limiter les crédits de paiements annuels à un montant qui serait un montant régulier de 250 millions d'euros. C'est ce qui a été dit.

Vous ne vous écartez pas de votre logique mise en place depuis le mois d'avril qui consiste à emboîter le pas de cette phobie d'une dépense publique trop importante. Mais vous n'êtes pas le seul.

Certes, nous savons tous que la situation budgétaire de notre collectivité est tendue et que les baisses de dotations de l'état vont nous impacter fortement.

Mais le parlementaire d'expérience que vous êtes (en Bureau, vous parliez de moi, je vais parler de vous) n'en connaît-il pas les causes ?

De lois des finances en collectifs budgétaires successifs, n'y a-t-il pas beaucoup d'argent public qui a été mis à la disposition du système bancaire. N'y a-t-il pas trop de dégrèvements d'impôts et de cotisations sociales au nom de ladite compétitivité des entreprises et ceci, sans retour pour ces engagements ?

Au fil des ans, ce détournement de ressources publiques se paie en rigueur puis en austérité.

Ainsi, et je le dis très tranquillement, tous les gouvernements depuis 10 ans ont amoindri les capacités financières des collectivités locales, tout en leur transférant plus de compétences, de charges, de normes...

Depuis 2004, les subventions de l'Etat pour l'aménagement de nouveaux transports collectifs en site propre ont fondu au deux tiers. Alors que l'Etat nous délègue depuis 2006 sa compétence en matière de logement social, l'aide à la pierre attribuée a diminué sensiblement. La disparition de la Taxe Professionnelle décidée en 2010 a divisé par deux les recettes fiscales de MPM en provenance des entreprises. Et maintenant, on ampute carrément les dotations de fonctionnement, gelées depuis plusieurs années.

Ces choix nous entraînent dans une spirale régressive.

Et la solution d'amplifier localement les logiques d'austérité, de recourir au financement par Partenariat Public-Privé, on sait très bien que cela ne fonctionne pas. C'est certes lucratif pour le privé mais très cher à rembourser pour les collectivités et on se contente de reporter sur les ménages le poids de la fiscalité. Tout ceci n'a visiblement pas les effets promis en termes d'activité économique, d'emploi et de transition énergétique.

D'ailleurs, ce rapport d'orientations est clair. Il y a bien eu inversion – et les graphiques auxquels Jean Montagnac faisait allusion sont très clairs – des recettes de fiscalités des entreprises sur les ménages.

Ainsi, MPM est devenue la seule Communauté urbaine où la fiscalité ménages par habitant est supérieure à la fiscalité économique (160 millions d'euros contre 147 millions d'euros).

Et avec un produit de 160 millions d'euros, MPM se situe ainsi à +11,3% au-dessus de la moyenne des Communautés urbaines de France.

A l'inverse, la fiscalité économique est de 35,1% en dessous de la moyenne, ce qui donne quelques marges de manœuvre pour solliciter les entreprises. Mais ce n'est pas la volonté politique en cours.

Permettez-moi un dernier mot concernant les dépenses en personnel de MPM. Je crois que c'est bien dans un débat d'orientations budgétaires de parler du personnel et du service public.

Cela revient comme une obsession dans tous les débats budgétaires de notre collectivité. Or, quand on regarde de plus près, les 16 Communautés urbaines et Métropole de France ont une dépense moyenne en personnels représentant 30% des dépenses totales en fonctionnement contre 15,7 % pour MPM.

Et si je me réfère aux trois comptes administratifs depuis 2011, la part de la masse salariale dans le total des dépenses après retraitement a baissé de 0,5%.

Comment pouvons-nous mobiliser un service public de qualité en comprimant un peu plus ce niveau de dépenses en personnels ?

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que nous souhaitons apporter à ce débat, en espérant, (c'est mon côté optimiste, vous le savez) que sa traduction au budget dans les prochaines semaines nous permettra d'y voir plus clair...

J'ai bien noté que la visite du Président dans les communes nous permettra d'avancer sur certains éclaircissements.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB.- Monsieur le président, mes chers collègues, les orientations budgétaires qui nous sont présentées aujourd'hui sont dans la lignée des annonces faites par vous-même ou vos représentants depuis votre prise de fonction. C'est sans surprise.

Je rappellerai que vous avez affirmé depuis le début de votre mandat des objectifs ambitieux en matière de restriction budgétaire et j'avoue avoir beaucoup de mal pour les retrouver dans les éléments contenus dans le rapport qui nous est proposé.

Je passerai sur le rappel perpétuel de l'héritage, encore qu'il serait très instructif à mes yeux prolonger et de compléter les divers graphiques en ce qui concerne les années 2000 à 2011. Il me semble que les plus surpris ne seraient pas ceux à qui l'on peut penser.

Certes les conditions macroéconomiques ne sont pas favorables et loin s'en faut. Certes la diminution des dotations de l'Etat ne peut qu'agir négativement sur notre situation financière, mais il convient de garder à l'esprit l'ordre de grandeur.

Cette baisse de dotations représente pour l'exercice 2015 un peu plus de 10 millions d'euros, qu'il faut comparer avec des recettes de fonctionnement tous budgets confondus de l'ordre de 900 millions d'euros. La baisse de nos recettes due à la restriction de l'Etat est donc d'environ 1,1%.

Encore faut-il comparer cette baisse avec la hausse de la fiscalité votée en 2014 qui représente un montant quatre fois supérieur, et dont nous pouvons constater lors du vote du compte administratif 2014 qu'elles n'auront pas été consommées en totalité.

Vous nous promettez une baisse de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 30 millions d'euros. Cependant, le détail qui nous est fourni ne représente qu'un peu moins de 18 millions d'euros. Et le texte ne dit pas comment nous allons trouver la différence. Le rapport qui nous est soumis est d'ailleurs totalement muet sur ce sujet.

En quoi consistent les économies envisagées ?

En premier lieu, le personnel ou plus exactement de la masse salariale.

La hausse est plafonnée à 1,25% en se basant à la fois sur le non renouvellement des départs en retraite, représentant une baisse de nos effectifs de 2,64 % soit environ 110 agents. Vous venez d'annoncer ce matin que nous en étions à 60, quid de la différence. Et en agissant aussi sur la limitation du régime indemnitaire associée à d'autres efforts plus limités sur des points plus annexes.

Cet objectif ambitieux me paraît peu réaliste eu égard à la rigidité de ce type de dépenses, quand on sait que le fameux GVT entraîne de facto à lui seul une hausse de l'ordre de 2,14 % sur la totalité de la masse salariale.

En second lieu : la RTM.

Il ne s'agit pas d'économies à proprement parler et j'ai eu l'occasion d'en parler au dernier Conseil d'administration, mais d'une inflexion des hausses programmées de façon linéaire. L'essentiel étant due à la bonne surprise de l'appel d'offre sur l'attribution du service des

navettes et surtout à l'effet mécanique de l'effet contractuel de notre lien avec la RTM qui était, je le rappelle, à l'origine de l'objectif de ce contrat.

Enfin en dernier lieu, notre train de vie.

Vous nous annoncez un objectif de trois millions d'euros sur les charges à caractère général. Permettez-moi de vous rappeler que la commission présidée par le Vice-Président Jean Montagnac ici-même a péniblement réussi à identifier 1,5 million d'euros d'économie sur 2014 et sur 2015, et encore, en y incluant des économies sur le personnel.

Monsieur LE PRESIDENT. - Cela reste des économies.

Monsieur COULOMB. - Bien sûr, mais, Monsieur le Président, je réponds au débat d'orientations budgétaires et je vous donne ce que j'en retiens.

Pour finir, vous mettez en avant le remboursement de la Ville de Marseille à hauteur de 7,2 millions d'euros en ce qui concerne le pluvial.

Ce remboursement objet de la convention que vous nous soumettez aujourd'hui, et que mon groupe votera favorablement, représente un peu moins de 50% de la dépense inscrite préventivement en 2014 et qui le sera également en 2015 pour le même montant, dans l'attente d'une réévaluation de l'attribution de compensation et notamment de celle de la Ville de Marseille par la Commission des Charges transférées, la fameuse CLECT, dont les décisions ne devraient pas intervenir avant la fin de 2015, l'objectif étant à mes yeux de gagner un peu de temps et de renvoyer le problème à la future Métropole tout en préservant le statu quo jusqu'en 2016.

En clair, il apparaît que vos objectifs, louables au demeurant, apparaissent peu compatibles avec la situation budgétaire de notre collectivité et j'attendrai la présentation du budget primitif 2015 pour mesurer leur retranscription réelle dans les faits.

En matière d'investissement, pour permettre de limiter le recours à l'emprunt à 150 millions d'euros, vous nous proposez de mettre à l'étiage les dépenses d'équipements.

Ce choix, qui vous est propre, encore faut-il qu'il se fasse dans la concertation avec l'ensemble des communes pour qu'il soit assumé par tous et partout.

Personnellement, je regrette ce choix pour plusieurs raisons.

Le comparatif des dépenses d'investissements réalisés, autrement dit les crédits de paiement consommés par notre collectivité depuis sa création, fait ressortir que notre capacité à « produire » ces dépenses est de l'ordre de 250 à 300 millions d'euros par an. Je vous renvoie pour ce faire aux divers comptes administratifs des exercices passés.

Nous constaterons lors de l'adoption du compte administratif 2014, que ce phénomène va encore se vérifier pour l'exercice qui s'achève.

Cette diminution en termes d'affichage pour les années à venir puisque la diminution est programmée jusqu'en 2018, me paraît un mauvais coup pour l'économie locale, car elle va se retranscrire immédiatement sur le chiffre d'affaires des entreprises dans une période où les investissements privés sont bien plus qu'à l'étiage. Il m'apparaît que les collectivités locales demeurent, dans une économie mondialisée très atone, le seul vecteur de développement économique sur lequel on puisse s'appuyer.

Enfin, cette diminution a pour motif principal, la diminution de notre dette, comme si cet aspect de notre situation financière était l'alpha et l'oméga de notre santé économique.

Le critère de l'endettement, paradoxalement, n'intéresse essentiellement que nos prêteurs et les agences de notation qui nous appliquent les mêmes références de jugement qu'au secteur privé, ce qui est quand même assez étonnant.

Voilà, brièvement ce que m'inspire le rapport d'orientations budgétaires qui nous est soumis qui, au demeurant, est lui aussi très bref, puisque huit pages seulement sont consacrées à notre collectivité pour l'exercice 2015.

Nous attendons que nous soit soumis le budget primitif 2015 pour émettre une véritable analyse et visualiser la concrétisation des orientations présentées aujourd'hui.

Je vous remercie.

Monsieur CATANEO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le groupe Front National profite de ce rapport d'orientations budgétaires pour réaffirmer combien il réprouve les grandes lignes énoncées qui font craindre le pire pour le futur budget primitif 2015.

En effet, notre jeune Communauté urbaine est déjà endettée à hauteur de 1,650 milliard d'euros. Pourtant, les équipes qui se sont succédé à MPM refusent de réduire significativement le train de vie de l'institution, ce qui serait néanmoins une solution sérieuse par des coupes courageuses dans la section de fonctionnement.

L'an prochain, notre situation financière risque d'empirer car l'Etat réduit significativement la dotation à notre collectivité. Notre population se verra encore sollicitée pour un effort supplémentaire puisque vous choisissez la facilité, c'est-à-dire l'augmentation des impôts, qui va pourtant avoir pour effet de rogner un peu plus le pouvoir d'achat de nos concitoyens qui n'en avaient vraiment pas besoin en cette période dite de crise.

Le résultat de la cogestion UMPS laxiste de MPM nous a amenés à une soumission aux banquiers et aux agences de notation comme Fitch, corollaire du surendettement. Nous sommes aujourd'hui des esclaves de la dette et les créanciers cupides ne se contentent pas d'empocher le loyer de l'argent, mais entendent conseiller toujours plus sur les choix de gestion alors qu'ils sont non élus.

Pour l'anecdote, la composition du directoire de l'Agence France Locale n'est pas très rassurante lorsque l'on voit un ex-Dexia y siéger par exemple, si on se souvient des emprunts toxiques. La vocation de l'Agence France Locale est d'intervenir pour négocier des prêts et gérer la dette. Quand on sait que l'un de ses membres est un ex Natixis, on se demande où sont les *chinese wall*, les garde-fous, les garanties d'impartialité, vis-à-vis d'une collectivité comme MPM.

Ceci étant dit, pour toutes les raisons qui précèdent et bien d'autres en fait mais nous y reviendrons lors du futur examen du budget primitif, l'an prochain, nous voterons contre ce rapport.

Merci de votre attention

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais juste, cher collègue, souligner votre jeunesse dans la pratique car on ne vote pas.

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport d'orientations budgétaires qui nous a été présenté a deux parties.

La première, c'est le constat que la situation financière mondiale est difficile, que le contexte national n'est pas très favorable puisque la croissance est en panne. C'est aussi le contexte très particulier de notre collectivité qui, elle aussi, a une situation financière assez tendue avec un endettement assez lourd.

La deuxième partie repose sur la question suivante : que fait-on face à ce constat ?

Je crois, Monsieur le Président, que les objectifs que vous avez dressés sont louables, courageux et nous ne pouvons que souscrire à ces objectifs, à savoir : assainir la situation de notre collectivité pour pouvoir redémarrer, le moment venu, sur des bases beaucoup plus saines.

Après l'augmentation de la fiscalité en 2014 – ce n'est pas pour 2015, je tiens à le préciser – on sait très bien qu'on ne peut plus jouer sur la fiscalité, car les contribuables, que ce soit les entreprises ou les particuliers, sont très sollicités et il y a des limites à tout. On ne joue plus sur la fiscalité et il faut maintenant jouer sur la dépense.

Les dépenses, ce sont des économies à faire sur le fonctionnement et sur l'investissement. S'agissant des « coups partis » comme il a été dit, il faut aller au bout, il faut assumer ces engagements. En revanche, il faut réfléchir sur les nouveaux investissements.

Notre groupe souscrit tout à fait aux objectifs que vous avez tracés, mais reste, je tiens à le souligner, attentif à la répartition des économies tant en fonctionnement qu'en investissement. Nous sommes pour une juste répartition.

Comme je l'ai dit en octobre dernier, nous serons aussi très attentifs à la méthode. Nous vous faisons confiance. Nous savons que vous tenez à associer l'ensemble des collectivités et bien évidemment, nous comptons sur cette méthode-là pour participer avec vous aux objectifs ainsi tracés dans les orientations budgétaires.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vais répondre.

Je voudrais dire à M. Illac que sans doute l'enfer est pavé de bonnes intentions. Je me permettrais de vous dire, car vous regardez les comptes, vous êtes un élu sérieux et attentif, que vous ne pouvez pas dire une chose et son contraire.

Vous ne pouvez pas ne pas constater la difficulté qui est celle de notre collectivité avec un total de dettes cumulées de 1,584 million aujourd'hui. Vous savez pertinemment, et l'ancien Président le sait comme moi, que si nous n'avions pas amorcé un redressement financier aujourd'hui, ce n'est pas moi qui serais sur ce fauteuil mais le Préfet car nous étions quasiment en cessation de paiement. Il fallait à tout prix redresser la barre d'un passé lointain qui fait qu'aujourd'hui avec des conjonctures internationale, nationale mais également locale, nous nous trouvons dans un cisaillement avec des dépenses d'investissement qui allaient dépasser ce que je pourrais qualifier de normalité, bien qu'il n'y en ait pas. Toutefois, il y a des logiques comptables que nous sommes bien obligés d'appliquer les uns et les autres.

Vous êtes dans votre rôle. Mais attention, à cette espèce de fuite en avant, qui traduit aussi l'idéologie qui est la vôtre, et qui consiste à penser que seul le public est bon payeur et que tout ce qui viendrait du privé ne le serait pas. D'ailleurs, vous ne pouvez pas dire que dans nos orientations budgétaires, on abandonne le public au profit du privé. Nous essayons au contraire d'avoir une gestion rationnelle à la fois du fonctionnement et de la masse salariale, car celle-ci est lourde et importante.

Quand je compare, car vous avez fait des comparaisons qui ne sont pas justes, les avantages de nos personnels, à celui des autres collectivités, très franchement, (et c'est un héritage d'ailleurs), nous n'avons pas à rougir. Autrement, les partenaires syndicaux nous le feraient savoir.

En matière de fonctionnement, vous savez bien les difficultés que nous avons collectivement, vous et moi, car nous sommes dans un système d'offre et de demande. La demande, c'est vous. L'offre, c'est nous. Mais nous, c'est vous aussi... C'est un peu schizophrénique.

Vous avez dit, c'était votre conclusion sur une note d'espoir en tout cas concernant votre commune, que lorsque je viendrai vous rendre visite dans les jours qui viennent – et bien entendu, la traduction de ce que vous venez de dire ne sera pas tout à fait celle que vous avez dans un discours généraliste – il faudra que l'aide soit substantielle.

J'ai la responsabilité, avec la majorité, de maintenir le cap. Si je tiens à maintenir le cap, ce n'est pas, comme le dit le Front National, pour que les agences de notation nous notent bien. Encore que, les agences de notation, qu'on le veuille ou non, existent. On n'est plus sous Colbert, que ce soit l'Etat ou les collectivités, tout le monde est noté.

La notation, ce n'est pas pour être au tableau d'honneur, mais tout simplement pour avoir de l'argent public plus facilement et moins cher. Je pense que vous devriez le savoir mais peut-être ne le saviez-vous pas.

Voilà ce que je voulais vous dire très amicalement.

Vous fustigez le PPP. Je ne suis pas un accro du PPP, mais je considère que le PPP est un moyen d'aide, d'assistance aux collectivités pour réaliser des objets, sociaux utiles pour les collectivités que celles-ci ne sont plus en mesure de payer. Je ne disconviens pas que cela coûte plus cher. Nous éprouvons tous les mêmes difficultés (je parle surtout des grandes collectivités) nous réalisons des objets qui sont les ambitions des communes essentiellement.

Je prends un exemple, à bon escient, celui de la L2, ce plus vieux chantier du monde qu'on n'arrivait pas à financer.

Qu'a fait le Gouvernement de gauche ? Il a choisi un PPP. Il a choisi une société qui avait été très largement fustigée, Bouygues. Cela veut dire qu'avec le PPP, en 2016, nous aurons enfin la L2 qui est indispensable à la circulation de notre ville. Je ne disconviens pas que cela coûte plus cher que si cela avait été autofinancé par les collectivités. Ceci étant dit, si vous faites de la macroéconomie, vous ne pouvez pas disconvenir que pour que des collectivités soient riches, l'argent ne tombant pas du ciel, il faut faire appel à l'impôt.

Vous dites une chose et son contraire. Vous dites d'une part qu'il faut que les collectivités paient avec l'argent public, et d'autre part qu'on ne peut pas taxer indéfiniment. Je l'ai dit en début de mandature, nous avons fait une augmentation d'un point de l'impôt sur les ménages et ce sera tout. Il convenait de solder en quelque sorte les difficultés du passé. Nous n'y reviendrons pas, tant que je serai là en tout cas, c'est clair, net et précis.

Monsieur Coulomb, je reconnais un comptable qui sommeille car les chiffres, les pourcentages, tout y est, mais vous faites un peu un amalgame des chiffres. Je pense que ce n'était pas voulu car vous avez dit exactement le contraire de ce qui était, c'est-à-dire 120 départs pour 60 recrutements. Vous avez dit le contraire. Peut-être était-ce un lapsus qui n'était probablement pas révélateur...

Merci d'avoir dit que vous soutiendrez l'effort que fait la Ville de Marseille en donnant 7,2 millions dans l'affaire du pluvial. Que les choses soient bien claires, nous allons y revenir et nous voterons. Il s'agit d'une avance. Deux fois 7,2 millions ; une fois en janvier et une fois en juin. Cela fait environ 15 millions d'euros. Dans la situation qui est la nôtre, tout le monde prend, même si c'est une avance, même si la CLECT doit arbitrer, pour Marseille et pour le reste des communes.

Vous dites que la CLECT est un moyen de renvoyer à plus tard. Pas du tout. C'est un moyen, me semble-t-il, juste. D'ailleurs, c'est la seule autorité qui est compétente.

Je ne maîtrise pas la temporalité que la CLCT mettra pour bien faire les choses. Toutefois, Monsieur Coulomb, si la CLECT prend son temps pour rendre des arbitrages justes pour chacune d'entre les communes, c'est pour éviter les errements des années 2000 où les choses avaient été précipitées et mal faites. Vous me rendrez acte que le temps, dans ce cas-là, contrairement à ce qu'aurait pu dire Georges Brassens, fera avancer les affaires plutôt que les retarder.

Deuxièmement, vous parlez des entreprises...

Monsieur COULOMB.- Je n'ai pas dit cela.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est M. Illac. Il faudrait vous arranger.

Vous dites qu'il y aura moins d'activités pour les entreprises. Je vais vous donner quelques exemples d'activités pour les entreprises.

MPM va payer 64 millions d'euros aux entreprises pour la L2, 20 millions d'euros pour les études sur les métros, 10 millions d'euros pour le solde du tramway de la rue de Rome jusqu'à Castellane, 12 millions d'euros pour la rénovation de locaux pour accueillir les entreprises aux Arnavants.

Voulez-vous que je continue ?

Je pense que les entreprises ont de belles perspectives devant elles. Je n'ai pas égrainé, mais je le pourrais, l'ensemble de ce qui se fait sur les communes de Marignane, de La Ciotat et d'autres plus petites mais qui font également des investissements à bon escient, qui vont dans le sens de l'investissement pour les entreprises, donc de la création d'emplois, donc de la création de richesses. Cela nous permettra d'entrer dans ce cercle vertueux qui, je l'espère, d'ici quelques années pourrait nous permettre d'avoir des finances plus équilibrées.

Merci enfin à M. Giorgi qui, lui, nous dit qu'il nous fait confiance. Je l'en remercie beaucoup ainsi que le Vice-Président chargé des finances qui a élaboré toute cette perspective à venir.

Vous le savez, il ne s'agit que d'orientations budgétaires, il ne s'agit pas du budget. Merci à vous, merci également à nos agents qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier, merci de me faire confiance.

Allez en avant, c'est nous qui avons raison, j'en suis persuadé.

(Applaudissements)

3. FCT 003-19/12/14 CC - Dépenses d'investissement à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°3 et 4 relèvent de la technique budgétaire. Il s'agit de pouvoir engager des dépenses d'investissement...

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, vos services vérifieront mais il me semble que le PPP de la L2 a été décidé par l'Etat sous le gouvernement Fillon.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non pas du tout mais même s'il avait été décidé par M. Fillon, ce qu'a décidé un Premier Ministre, un autre peut le changer. Je m'en aperçois semaine après semaine dans le débat sur la Métropole.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- C'est surtout vous qui avez changé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, je n'ai pas changé et franchement, Monsieur Mennucci, si quelqu'un varie, c'est bien vous. Si vous voulez, je vous fais la liste !

Vous partez là dans un chemin de traverse.

Je reprends les rapports n°3 et 4. Il s'agit de pouvoir engager des dépenses d'investissement durant le 1^{er} trimestre 2015 avant le vote du budget et de pouvoir constituer des provisions. Je relève que jusqu'à aujourd'hui MPM ne faisait pas de provisions que ce soit pour litiges ou grosses réparations alors qu'il s'agit là d'un principe essentiel de prudence comptable.

Je mets aux voix le rapport n°3. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

4. FCT 004-19/12/14 CC - Budget 2014 : Constitutions et reprises des provisions budgétaires réglementaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°4. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-19/12/14 CC - Contribution du Budget Principal au Budget Annexe Assainissement au titre de la gestion unitaire des eaux pluviales

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°5, 6 et 7 sont liés au transfert à MPM, depuis le 1^{er} janvier 2014 de la compétence pluvial.

Il s'agit d'abord, de définir la participation du budget principal au budget annexe au titre de la gestion unitaire des eaux pluviales et ensuite d'acter des conventions qui permettent de financer les travaux sur le pluvial dans les communes, dans l'attente des travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Monsieur MONTAGNAC.- Il y a eu un avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°5.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

6. FCT 006-19/12/14 CC - Accompagnement transitoire du transfert de la compétence «pluvial» Approbation d'une convention financière avec la ville de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

7. FCT 007-19/12/14 CC - Approbation d'une convention de gestion type relative à la gestion du service des eaux pluviales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°5.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

8. FCT 008-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Logirem pour l'acquisition de deux logements collectifs locatifs sociaux situés 60 Traverse du Viaduc à Marseille 15ème arrondissement

Monsieur MONTAGNAC.- Il y a eu un avis favorable de la Commission sur les rapports n°8 à 14.

Monsieur MAGGIO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, les collectivités territoriales sont régulièrement sollicitées pour accorder des garanties d'emprunt à des sociétés d'HLM pour l'acquisition de logements sociaux. Pourtant, vu la faible hésitation avec laquelle votre majorité accorde ces garanties, les élus Bleu Marine s'interrogent sur la fiabilité de ces emprunts. La défaillance financière est un risque tout à fait possible venant d'organismes HLM qui, je le rappelle, sont souvent positionnés sur d'autres marchés immobiliers plus risqués, parfois même haut de gamme.

La garantie d'emprunt n'est donc pas un contrat à prendre à la légère. Les organismes HLM n'apportent en général qu'une petite partie du montant à investir pour toute nouvelle construction, le reste est donc emprunté.

Mais ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi les établissements financiers ne se contentent pas d'hypothéquer la construction ? Tout simplement parce qu'ils n'ont aucune

confiance en la valeur de ces nouveaux immeubles, ni en la pérennité de ces investissements. Si vous n'êtes pas prudents avec l'argent du contribuable, les banquiers, eux, sont prudents avec le leur. Les collectivités leur enlèvent donc une grosse épine du pied et elles n'ont plus de souci à se faire quant à la qualité de ce qu'elles financent. C'est donc la Communauté urbaine qui, dans le cas présent, prend toutes les risques à leur place.

Par conséquent, on est en droit de se demander comment une collectivité locale, très endettée qui plus est, peut garantir des emprunts à tire-larigot. Les raisons, on les connaît. Nous manquons de logements sociaux car la demande s'accroît au rythme de l'immigration et vous accélérez donc les processus de construction, coûte que coûte.

Je note encore au passage les arrondissements concernés par les logements sociaux.

Quant à l'épée de Damoclès qui pèse sur les Marseillais, vous n'en avez que faire car les emprunts sont souvent parfois de très longue durée et les défauts de paiement peuvent intervenir bien après la fin de vos mandats électifs.

Le Front National ne refilera pas la patate chaude aux générations futures et votera contre ce que nous appelons des garanties d'emprunt toxiques.

Monsieur le Président, je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je me demande d'où provient réellement la toxicité...

Madame GHALI.- On a l'habitude maintenant avec les représentants du Front National de ces discours. Si demain ils étaient en réelle gestion, je me demande comment ils feraient pour construire du logement, car ils n'ont pas encore compris que 80% des Marseillais sont éligibles au logement social.

(Brouhaha)

80% des Marseillais sont éligibles au logement social, il faudrait peut-être que vous compreniez et que vous sachiez de qui vous êtes sensés vous occuper !

Quand vous parlez d'immigration, je ne sais pas de quoi vous parlez, mais vous avez vraiment un discours épuisant, fatiguant, nul... mais ça, c'est vraiment quand vous n'avez rien à dire. Ça vous va bien. Quand on n'a rien à dire, on ressort la question de l'immigration. Heureusement que vous avez cela, car autrement, vous seriez vraiment dans l'embarras.

Faites votre travail d'élus. Faites ce pour quoi vous avez été élus et après vous viendrez donner des leçons.

Monsieur RAVIER.- Faites vos mariages dans le 15/16 ! Tous les mariages !

Madame GHALI.- Eh bien vous allez les faire vous, Monsieur Ravier. Je vous inviterai pour le faire !

Monsieur RAVIER.- Chez moi, ils sont tous faits dans les normes.

Madame GHALI.- Eh bien je vous inviterai pour venir les faire !

Pas de leçon de vous Monsieur Ravier !

En ce qui concerne les garanties d'emprunt, sous la mandature Caselli, lorsque j'étais Vice-présidente au logement social, nous avons travaillé avec M. Giorgi, pour mettre en place ces garanties d'emprunt au niveau de la Communauté urbaine. Je trouve que c'est une bonne chose. Je voudrais le saluer et dire qu'en ce qui concerne mon groupe, nous voterons pour ces garanties d'emprunt et nous vous soutiendrons dans ce domaine parce que oui, la crise du logement est réelle et que 80% des Marseillais sont éligibles au logement social.

(Applaudissements)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas me livrer à un diagnostic médical parce que je n'en ai pas les compétences, mais quand même, il me semble que depuis 7 mois, nous pouvons considérer que la position du Front National peut s'assimiler à un véritable TOC concernant le logement social. Il y a un blocage.

Ce diagnostic médical, je laisse les médecins l'apprécier. En revanche, je livrerai un diagnostic politique et là, je me sens un tout petit peu plus de compétences. Je considère que les élus du Front National (et j'ai attendu 7 ou 8 mois pour faire ce constat) sont à la politique ce que les chaussures de plomb sont à la course à pieds ; ce sont des freins.

(Applaudissements et bravos)

Je l'explique tout simplement parce que les postures du Front National ne reposent sur aucun élément construit, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'effort, pas de travail, pas de recherche. On ne connaît pas les dossiers, on ne sait pas sur quoi ils s'appuient. On ne sait pas.

Monsieur Maggio, je regrette de vous le dire, mais le financement du logement social est encadré par des textes.

(Tumultes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Ravier, vous êtes Sénateur de la République maintenant, allons.

Madame FRUCTUS.- Quand on dit la vérité, cela met mal à l'aise, cela met en colère...

Monsieur RAVIER.- Est-ce que vous voulez qu'on retourne au Vieux Moulin Madame Fructus ?

(Tumultes)

Madame FRUCTUS.- Le financement du logement social est encadré par des textes précis et nous ne faisons que mettre en œuvre ces textes précis, à savoir qu'il faut des garanties. Ces garanties sont nécessaires parce que le logement social est financé avec de l'argent public et que les collectivités ou la caisse de garantie du logement locatif social sont les deux acteurs qui peuvent garantir le logement social. C'est un impératif, toutes les collectivités sont sollicitées.

Mme Ghali a rappelé qu'ici dans cette enceinte, il avait été arrêté une volonté d'engagement de garantir à hauteur de 45% les programmes de logements sociaux.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les élus que lorsqu'on donne une garantie d'emprunt, on a immédiatement en compensation des quotas de logements réservataires. M. Ravier a des logements réservataires qui lui sont attribués et qu'il n'a jamais restitués à la mairie centrale de la Ville de Marseille depuis qu'il est Maire.

(Brouhaha)

Sur ce point, l'affaire est entendue. Nous soutenons bien sûr et nous continuerons à soutenir en proposant des garanties d'emprunt pour la production de logements sociaux sur l'ensemble du territoire intercommunal.

(Applaudissements)

Monsieur GHENDOUF.- Mes chers collègues, puisque l'ensemble des groupes se sont exprimés, je souhaiterais que notre groupe s'exprime également.

Je partage et je trouve que c'est assez républicain d'ailleurs, les critiques qui ont été formulées par le groupe majoritaire et le groupe socialiste...

Une voix.- L'UMPS !

Monsieur GHENDOUF.- On ne vous a pas coupé la parole, vous la prendrez plus tard si vous le souhaitez.

Je voudrais m'associer aux critiques qui ont été formulées et redire le scandale qui consiste à considérer que la production de logement, notamment de logement social, serait exclusivement réservé aux personnes immigrées qui arrivent. Je voudrais rappeler que ces discours, vous les tenez depuis trop longtemps maintenant et que cela suffit.

Cela suffit parce que dans vos quartiers, dans nos communes, il y a eu plusieurs vagues d'immigration. Il y a eu les Italiens, les Espagnols, les Maghrébins. Eh bien quoi ? Ils sont Français aujourd'hui et ils sont fiers d'être Français. Ça vous ennuie, mais c'est un fait.

Vous ne pouvez pas dans vos tracts, lorsque vous allez dans ces quartiers, considérer qu'il faut du logement et lorsque nous produisons ces logements notamment par la garantie d'emprunt, être contre ces logements. Il va falloir que vous expliquiez cela à la population. Evidemment, nous participerons à un vote favorable sur ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je remets donc au vote ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

9. **FCT 009-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Logirem pour l'acquisition de onze logements collectifs locatifs sociaux situés 4, 6 Rue Thubaneau à Marseille, 1er arrondissement**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense que les votes sont identiques pour les rapports suivants.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

10. **FCT 010-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Logirem pour l'acquisition d'un logement collectif locatif social situé 3 Allée du Sagittaire à Marseille 15ème arrondissement**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

11. **FCT 011-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Logirem pour l'acquisition d'un logement collectif locatif social situé 46 Boulevard de la Jamaïque à Marseille 15ème arrondissement**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

12. **FCT 012-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Logirem pour l'acquisition d'un logement collectif locatif social situé 62 Boulevard Paul Arène à Marseille 14ème arrondissement**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

13. **FCT 013-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Promologis pour l'acquisition de cinquante et un logements collectifs locatifs sociaux situés Rue Chevalier Roze - Grand'Rue à Marseille 2ème arrondissement**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

14. **FCT 014-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Logirem pour l'acquisition d'un logement collectif locatif social situé 9, rue du Verseau à Marseille, 15ème arrondissement**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

15. **FCT 015-19/12/14 CC - Approbation d'une Garantie d'emprunt à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) pour l'achat de terrains situés sur le site de la gare d'Arenc à Marseille, 2ème arrondissement**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°15 concerne aussi une garantie d'emprunt, mais accordée cette fois-ci à l'Etablissement Public Foncier PACA pour le portage foncier du site de la gare d'Arcenc, site stratégique dans la perspective d'Euromed 2. Il ne s'agit pas de logements, c'est pour cela que je voulais faire un vote particulier.
Qui est contre ? Je mets aux voix

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

16. FCT 016-19/12/14 CC - Transfert du foncier du centre de transfert des déchets ménagers d'Ensues-la-Redonne sis Zac de l'Aiguille à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°16 régularise un transfert de foncier avec la commune d'Ensues-la-Redonne et le n°17 acte une convention avec l'UGAP pour des prestations d'accueil.
Je mets aux voix le rapport n°16.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

17. FCT 017-19/12/14 CC - Approbation d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics relative à la réalisation des prestations d'accueil sur le site des Docks à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n° 17.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

18. FCT 018-19/12/14 CC - Désignations de représentants de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour le rapport n°18, relatif à des désignations d'élus, je vous propose que soient désignés :

- A la commission locale d'information et de concertation de Cadarache : Richard Miron et Monique Cordier,

Je sais que vous allez probablement vous demander ce que nous avons à faire à Cadarache qui n'est pas dans notre Communauté, mais c'est tout simplement parce que le CEA de Cadarache a des biens dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Il y a un peu de radioactivité dans le secteur...

- Au Conseil d'Administration de l'Association Grand Luminy : Jérôme Orgeas, Maire de Roquefort-la-Bédoule,
- Au Conseil d'Administration de la RTM, en qualité de personnalité qualifiée : Jean-Marc Corteggiani,
- Au Conseil Départemental de l'Education Nationale : Titulaire, Virginie Monnet-Corti et suppléant, Didier Zanini.

Enfin, une permutation, au lycée La Calade à Marseille, Josette Furace remplacera Samia Ghali.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giorgi, voulez-vous dire un mot sur les rapports n°19 à 24 ?

Monsieur GIORGI.- Avis favorable de la Commission avec réserve de vote pour le Front National.

19. FCT 019-19/12/14 CC - Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant du personnel communautaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°19 autorise une revalorisation des titres restaurant pour nos personnels. Nous avons augmenté le titre de 30 centimes. Je pense que c'est quelque chose qui me paraît tout à fait normal pour le personnel qui sert très correctement notre collectivité et compte tenu du coût de la vie, cela me paraît bienfondé. Je mets aux voix ce rapport

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. FCT 020-19/12/14 CC - Approbation d'un avenant à la convention avec le Comité d'Action Sociale relatif au dispositif d'action sociale pour le personnel de Marseille Provence Métropole pour l'exercice 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°20 permet de verser la participation de MPM au Comité d'Action Sociale pour 2015, soit plus de 1,2 million d'euros. Comme cela a été demandé en Commission, le rapport d'activité du comité d'action sociale sera, bien entendu, mis à disposition des élus. Cela me paraît tout à fait normal. Je mets aux voix ce rapport

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

21. FCT 021-19/12/14 CC - Approbation d'un avenant au contrat de réservation de berceaux de Marseille Provence Métropole au sein de la crèche inter-entreprises "Cap Canailles" à Marseille, 2ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°21 autorise la réservation de berceaux pour le personnel communautaire dans une crèche associative de la Joliette. Je me permets de vous signaler, comme cela me paraît très important pour nos personnels féminins...

Monsieur MENNUCCI.- Et les personnels masculins ? Les pères n'ont pas d'enfant ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Oui, mais enfin, c'est quand même les femmes qui les portent.

Monsieur MENNUCCI.- C'est quand même incroyable...

Monsieur LE PRESIDENT.- A part qu'il y ait une particularité dans votre ménage...

(Brouhaha)

Donc, je suis en train de négocier pour qu'il y ait des berceaux réservés au rez-de-chaussée de la tour dans laquelle s'installera MPM d'ici 2018.

Je mets aux voix ce rapport

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. FCT 022-19/12/14 CC - Approbation d'une convention pour la mise à disposition de Marseille Provence Métropole d'un agent de droit privé de la Régie des Transports de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 22 est relatif à une convention avec la Régie des Transports de Marseille, pour la mise à disposition d'un agent.

Le rapport °23 acte une convention avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'organisation d'un concours et le rapport n°24 formalise la participation de MPM au Comité des employeurs « HandiPacte fonctions publiques PACA » qui sous l'égide de l'Etat traite la problématique du handicap dans les fonctions publiques.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. FCT 023-19/12/14 CC - Approbation d'une convention avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'organisation d'un concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. FCT 024-19/12/14 CC - Participation de Marseille Provence Métropole au Comité des employeurs « Handipacte fonctions publiques PACA »

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. FCT 025-19/12/14 CC - Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°25 autorise le versement d'une subvention au Club de la Presse d'un montant inférieur à celui des années précédentes. Il s'agissait de 15 000 euros et nous sommes passés à 10 000 euros.

Le rapport n°26 permet la participation de MPM au salon Autonomic.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Entente Pour l'intérêt de nos Communes
Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

26. FCT 026-19/12/14 CC - Location d'un espace pour la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Salon Autonomic Méditerranée - édition 2014.

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. FCT 027-19/12/14 CC - Avis de Marseille Provence Métropole sur la modification du décret portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

Monsieur LE PRESIDENT.- Avec le rapport n°27, nous donnons un avis sur la modification du décret portant création de l'EPAEM.

Nous demandons que la représentation des collectivités territoriales au Conseil d'Administration soit portée aux deux tiers des membres ce qui correspondrait à leur part de financement dans le budget de l'EPAEM.

L'Etat recule là aussi (il n'y a pas que chez nous) en ce qui concerne les financements. Puisque les collectivités deviennent les principaux financeurs, que ce soit la Ville de Marseille ou notre collectivité mais aussi le Conseil général et le Conseil Régional à bien moindre titre, la représentation doit être proportionnelle à ce qu'elles financent.

Je mets donc aux voix le rapport n°27.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

28. FCT 028-19/12/14 CC - Engagement de 36 volontaires, missionnés « ambassadeur de la propreté », dans le cadre de leur service civique

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°28 s'inscrit dans la mise en œuvre du Contrat local de Propreté.

Il s'agit de confier à des volontaires du service civique des missions « d'ambassadeur de la propreté ». L'action de ces jeunes est complémentaire de l'action du personnel communautaire et ne s'y substitue en aucune manière. Chaque jeune aura un tuteur, agent de MPM et pourra acquérir une expérience valorisable pour la poursuite de son parcours. Dans un premier temps, le dispositif concernera 36 volontaires et si l'évaluation est positive, le nombre sera porté à 50 jeunes gens et jeunes filles.

Madame Cordier a demandé la parole.

Madame CORDIER.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus de la Communauté urbaine. Ce rapport s'inscrit complètement dans le cadre du Contrat Local de Propreté voté l'été dernier, il y a exactement cinq mois, au terme de trois mois de discussions et de négociations avec les représentants des personnels concernés et des syndicats notre Contrat Local de Propreté.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais partager avec vous un premier bilan pour le territoire de notre Communauté Urbaine.

Les dérives de l'ancien dispositif, le fameux « fini-parti » que nous avons subi pendant des décennies, n'étaient plus supportables. Nos concitoyens n'en pouvaient plus de ces rues sales, de ces papiers et autres détritiques tourbillonnant en plein ville au gré du mistral, et de ces courses de vitesse auxquelles se livraient les camions bennes pour vider les containers, en laissant une partie des déchets par terre.

Le Contrat Local de Propreté a réformé l'organisation et le fonctionnement de notre service du nettoyage et de collecte des déchets ménagers.

Aujourd'hui, les agents concernés ont une journée type de 7h30 avec 5h de collecte au minimum pour les équipes et 5h30 de nettoyage au moins pour les cantonniers. Ils prennent donc le temps nécessaire pour effectuer correctement leur mission. Plus de course-poursuites dans les rues. Ces nouveaux rythmes de travail permettent d'effectuer désormais deux passages par jour dans le centre-ville, au lieu d'un auparavant.

Nous avons aussi sectorisé les équipes. Autrement dit, les agents de propreté, tout en restant rattachés à MPM, sont placés sous la supervision des Maires de secteur ou des Maires de commune qui sont les mieux placés pour déterminer les besoins et pour mesurer la qualité de service rendue aux habitants.

La qualité du travail fourni est également mieux contrôlée par l'encadrement. Quand il est constaté qu'une équipe a mal rempli sa mission, elle a pour obligation de retourner sur place pour terminer le travail.

Notre Contrat local de Propreté est donc en train de mettre fin aux dérives et aux aberrations.

Il est appliqué depuis fin septembre pour la collecte dans toutes les communes et tous les secteurs de Marseille en régie et à ce jour pour la propreté dans trois secteurs de Marseille (les 1/7, 6/8 et 9/10).

Pour être parfaitement appliqué et être parfaitement efficace, notre Contrat local de Propreté doit être décliné en chartes opérationnelles impliquant toutes les composantes de la population.

Cela pour responsabiliser tout le monde, acteurs publics et privés, agents de MPM, associations et citoyens. Car comme le dit notre slogan, « la Propreté c'est nous, le civisme c'est vous ».

La première charte a été signée le 29 septembre avec les représentants du monde de l'entreprise, des commerçants, des artisans et des professions libérales.

Puis le 8 décembre avec la Confédération générale des CIQ et les représentants des bailleurs sociaux et des professionnels de l'immobilier. Ces chartes, c'est du donnant-donnant pour au final, être du gagnant-gagnant.

Ainsi concernant les CIQ : MPM s'engage notamment à associer étroitement les CIQ, à l'identique des Mairies de secteur et des Maires des communes, et à les informer sur les moyens humains et matériels à disposition et sur les fréquences de nettoyage des rues et des espaces publics. En contrepartie, les CIQ vont élaborer pour chaque fédération une liste des points noirs à traiter en priorité par nos agents, et participeront à la communication de terrain et à l'évaluation des actions engagées à travers un baromètre de la propreté.

Concernant les professionnels de l'immobilier et les bailleurs sociaux : MPM s'engage notamment à implanter des équipements sur le domaine privé, et à mettre en œuvre un service supplémentaire de collecte des encombrants adapté aux spécificités de l'habitat collectif. En contrepartie, les représentants des professionnels de l'immobilier et des bailleurs sociaux vont faciliter la collecte des ordures ménagères et un tri sélectif de qualité sur le domaine privé comme en bordure de voie publique, en communiquant auprès des habitants et en accompagnant la démarche auprès de l'ensemble des bailleurs et des syndicats d'immeuble.

Concrètement, qu'est-ce que cela a apporté comme résultat au bout de cinq mois ? Prenons l'exemple de Marseille (les autres communes ne m'en voudront pas).

Pour la collecte, nous avons gagné plus de 1000 heures de travail par semaine, et les tonnages collectés ont augmenté de 6% à 8%. Dit autrement, nos agents travaillent plus longtemps et ramassent désormais tous les déchets.

Pour la propreté, nos moyens mécanisés (arroseuses et balayeuses) interviennent sur le terrain 500 heures supplémentaires par semaine. Donc plus de rues et de trottoirs nettoyés.

Pour les encombrants, les particuliers qui nous sollicitent obtiennent en moyenne un rendez-vous à J+1 au lieu de J+4 auparavant.

Ces chiffres sont bien réels, et sont vérifiables.

Le nombre de plaintes sur la propreté via Allo Mairie ou via les Mairies de secteur ont largement diminué (30 à 45%).

Il n'y a qu'à se balader dans Marseille comme nous le faisons plusieurs fois par semaine avec les Maires de secteur, les élus référents et les services, interroger les habitants pour constater qu'il y'a effectivement une réelle amélioration.

Tout n'est pas encore parfait, mais la propreté gagne du terrain.

Forts de ces premiers résultats positifs, et sous votre impulsion, Monsieur le Président, nous continuons !

Nous allons progressivement appliquer notre nouveau Contrat local de Propreté dans les autres secteurs de Marseille et dans les autres communes de la Communauté urbaine. Avec entre autres objectifs, celui de rétablir la collecte du dimanche dans les noyaux villageois.

Nous allons également généraliser les comités de pilotage et de suivi de propreté, tels qu'ils existent et qui réunissent l'ensemble des acteurs concernés par la propreté. Le but étant d'assurer un suivi, arrondissement par arrondissement, secteur par secteur, commune par commune, de la bonne application du Contrat. Avec, à terme, la mise en place d'un baromètre de la propreté qui sera rendu public.

Nous allons continuer de sensibiliser l'ensemble de la population, avec de nouvelles campagnes d'affichage, dont la prochaine qui va visuellement détourner les panneaux du code de la route en panneaux du code de la propreté.

Enfin, il pourra nous arriver de prendre des initiatives originales pour parachever temporairement l'efficacité de notre Contrat local de Propreté. Par exemple, après les fêtes de Noël, nous allons installer une centaine d'aires de dépôt de proximité dans lesquelles on pourra se débarrasser de son sapin, plutôt que de le jeter n'importe où dans la rue.

Aujourd'hui, c'est aussi une initiative originale. Nous vous demandons d'acter l'engagement de 36 volontaires missionnés « ambassadeurs de la propreté » dans le cadre de leur service civil.

La propreté est un combat que nous devons tous mener car l'attractivité de notre territoire et notre qualité de vie en dépendent. Une chose est sûre : nous ne gagnerons la bataille de la propreté qu'ensemble, acteurs publics et privés, responsables politiques, associations, citoyens, journalistes aussi...

Je voudrais citer Henri Ford : « Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite ».

S'il reste bien sur des progrès à accomplir, nous sommes sur la bonne voie.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Au-delà du long propos explicatif, enthousiaste et véridique, je voudrais saluer votre engagement au quotidien pour redresser la barre de la propreté de notre ville qui était devenue un mal endémique. Je dois souligner les efforts conjugués de la part des personnels, que je tiens à saluer, des cadres jusqu'au plus modeste des agents, des élus que vous êtes, vous en charge de la propreté, mais également les référents dans les mairies d'arrondissements et les Maires dans leurs communes.

Je suis obligé de reconnaître, avec une grande satisfaction, que l'on a une quasi-unanimité de nos concitoyens pour nous dire que ça change, ce qui pour nous est extrêmement encourageant car c'est un pari qui était très difficile à gagner.

Dans le logo que j'ai imaginé, « La propreté c'est nous, le civisme, c'est vous », l'effort sur la propreté est fait. Il y a encore beaucoup de marges. On n'est pas là pour faire de la gonflette et se dire qu'on a gagné car c'est un combat de tous les jours qu'il faudra faire fructifier et fortifier jour après jour pour changer les mentalités qui se sont ancrées au fil des années. Ce n'est pas simple.

Le civisme lui, n'est pas toujours au rendez-vous et je trouve cela consternant. C'est peut-être pour cela que nos ambassadeurs pourront être efficaces.

Je vous donne un exemple. La rue de Rome qui, certes, est un chantier, sert de dépotoir à ciel ouvert pour tous les gens qui passent dans la rue. Là où seront plantés des magnolias d'ici quelques semaines ou quelques mois, il y a aujourd'hui des trous qui servent de décharge et de poubelle. Je trouve cela franchement consternant.

C'est vrai que c'est un chantier mais il n'en reste pas moins qu'il doit être tenu. Il y a la partie du chantier qui doit être tenue par les responsables du chantier et on s'y emploie, et la partie qui reste au public et qui est dans un état de déshérence qui n'est pas normal. On fait des efforts, on y met du personnel supplémentaire mais je trouve que le civisme n'est pas au rendez-vous.

Si on recrute ces jeunes gens, et j'espère que vous allez voter et marquer votre accord, nous allons les aider, les équiper, les entourer, leur donner des moyens mais nous sommes tous des ambassadeurs de la propreté de nos quartiers et de nos villes. J'espère que vous aurez tous à cœur d'en être les relais et de nous signaler les anomalies pour que nous puissions intervenir et avoir une ville qui corresponde davantage à ce à quoi doit ressembler la deuxième ville de France.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Je mets donc aux voix le rapport n°28.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION PROPRETÉ ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Lapeyre, la Commission « Propreté, Environnement, Développement Durable » s'est réunie le 10 décembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, notre Commission s'est décentralisée puisqu'elle s'est déroulée sur le site de la station d'épuration Géolide. L'intérêt pour les élus a été, après avoir siégé en Commission, de visiter ce complexe de traitement des eaux usées.

Sur les 18 rapports examinés en Commission :

- 13 sont relatifs à la thématique de l'eau et de l'assainissement, les rapports n°33 à 45,
- 4 rapports concernent la politique de gestion des déchets, les rapports n°29, 31 et 46,
- 1 rapport, le n°32, porte sur une modification des statuts du syndicat du parc naturel de la Sainte Baume.

Les rapports n°29 et 33 ont été approuvés à la majorité avec une réserve de vote des groupes Pour un Territoire Solidaire et Front National. Tous les autres rapports présentés à la Commission ont recueilli la majorité des suffrages exprimés avec comme toujours une réserve de vote du Front National.

Avec la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer ma satisfaction de la mise en place du Contrat local de Propreté qui donne déjà, comme l'a dit Mme Cordier, des résultats positifs et visibles dans les quartiers.

Par ailleurs, avec les nouvelles dispositions concernant la collecte et le nettoyage, ce contrat va permettre de redynamiser durablement la politique de tri des déchets et de sensibilisation des habitants du territoire car, pratique du tri et geste de propreté sont étroitement associés.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

29. PEDD 001-19/12/14 CC - Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets pour l'année 2013

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets donc aux voix le rapport n°29.

Monsieur ILLAC.- Notre groupe s'abstiendra suite à la non communication du rapport du délégataire Evéré.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

30. PEDD 002-19/12/14 CC - Approbation de la création et d'une affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition de caissons et wagons pour le transfert de déchets ménagers

Monsieur LE PRESIDENT.- Avec le rapport n°30 il s'agit d'acquérir les wagons et caissons utilisés pour le transfert des déchets jusqu'à Fos sur Mer. Actuellement ces matériels sont loués pour plus de 2,2 millions d'euros par an.

L'opération proposée est particulièrement avantageuse, en termes financiers puisque grâce à une subvention du Conseil général au titre du Plan Quinquennal d'Investissement (PQI) l'achat sera amorti en moins de quatre ans.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 31. PEDD 003-19/12/14 CC - Approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Marseille pour la mise en place de composteurs dans six crèches.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°31 permet une opération pilote avec la Ville de Marseille pour la mise en place de composteurs dans six crèches.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

- 32. PEDD 004-19/12/14 CC - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°32 vise à acter une modification des statuts du syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 33. PEDD 005-19/12/14 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour 2013 - Présentation des Rapports Annuels des Délégués**

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, le rapport n°33 présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que les rapports annuels des délégués.

Voulez-vous nous les présenter ?

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°33.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 34. PEDD 006-19/12/14 CC - Harmonisation des tarifs communautaires de l'assainissement au 1er janvier 2015**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°34 et 35 ont trait aux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2015.

Pour l'assainissement, l'objectif est qu'à l'intérieur de chaque délégation (Est, Ouest, Centre), les usagers aient une facture globale comparable et ce à niveau de recettes identiques à 2014. Il y a une espèce de convergence.

Pour l'eau, les tarifs 2014 sont maintenus. Est seulement ajoutée une surtaxe pour le tarif spécifique « Espace Public ».

Je mets aux voix le rapport n°34.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

35. PEDD 007-19/12/14 CC - Actualisation des tarifs communautaires de l'eau : Tarif "espace public" au 1er janvier 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°35.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

36. PEDD 008-19/12/14 CC - Actualisation des tarifs communautaires de l'eau et de l'assainissement de la régie de Gémenos pour 2015.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°36 et 37 sont relatifs à la même tarification mais pour les régies de Gémenos et Plan-de-Cuques.

S'il n'y a pas de demande de parole des deux Maires concernés, je mets aux voix ces deux rapports.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

37. PEDD 009-19/12/14 CC - Actualisation des tarifs communautaires eau et assainissement de la régie de Plan-de-Cuques pour 2015.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

38. PEDD 010-19/12/14 CC - Approbation du règlement de service communautaire de l'assainissement collectif

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°38 à 41 concernent le règlement de service de l'assainissement. Il s'agit dans un premier temps, d'approuver ce règlement, puis de l'intégrer dans chacune des délégations de service public.

Je mets aux voix les rapports n°38, 39, 40 et 41.

Monsieur ILLAC.- Avec les rapports n°38, 39, 40 et 41, on nous propose d'approuver un avenant n°2 au contrat de DSP pour l'exploitation du service assainissement. Or, quand on regarde ces rapports, on nous parle de modification par rapport à la PAC (participation à l'assainissement collectif). Je ne vais pas refaire l'histoire dans cet hémicycle, mais quand la PAC a été mise en place en 2012, nous l'avons votée à l'unanimité en juillet 2012 car on nous avait expliqué que c'était simplement un transfert, une application d'une loi nationale. Sauf qu'entretemps, plusieurs secteurs de notre territoire se sont retrouvés avec une modification essentielle qui faisait que les logements anciens qui se rattachaient à partir de cette date devaient payer cette redevance.

Cela concernait à l'époque trois secteurs, celui dont vous étiez Maire Monsieur le Président, celui de Septèmes-les-Vallons et celui d'Ensuès-la-Redonne. Nous avons fait une démarche commune auprès du Président Caselli pour dire que cette PAC nous posait problème, ce qui avait valu quelques décisions, notamment au Conseil de Communauté de décembre 2013 où l'on nous avait parlé de quelques amenuisements sur les conditions de paiement de cette taxe avec un abattement de 10 ou 20% si l'on se raccordait la première ou la deuxième année.

Aujourd'hui, avec cet avenant, on modifie le règlement intérieur de l'assainissement. A l'article 37.2 de ce règlement intérieur, on taxe encore un peu plus les gens qui n'auraient pas pu se raccorder, pour diverses raisons (le temps, les moyens etc.) et on majore de 100%

la redevance. Ainsi, non content qu'il y ait cette redevance sur laquelle nous avons ensemble évoqué les difficultés des familles, on en rajoute et on double.

Pour toutes ces raisons, nous ne pourrons pas voter pour cet avenant.

En Commission, nous ne sommes pas intervenus sur cela car c'est en fouillant un peu plus le règlement – il fallait le chercher, le règlement est très épais – que nous avons trouvé ce qui nous pose problème et qui va poser problème au secteur de M. Royer-Perreaut, à Septèmes et Ensues-la-Redonne.

Mon groupe votera contre ces trois rapports sur ces trois avenants.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai bien noté, c'est un vrai débat qui aurait dû avoir lieu en Commission. Je suis navré mais je vous entends. Je ne peux pas vous répondre. Nous essayerons de voir si l'on peut modifier le règlement car c'est bien cela votre demande.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 39. PEDD 011-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est.**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 40. PEDD 012-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest.**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 41. PEDD 013-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre**

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 42. PEDD 014-19/12/14 CC - Dégrèvement sur des factures d'eau 2014 suite à des fuites sur les installations privées à Plan de Cuques**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°42 autorise le dégrèvement sur des factures d'eau suite à des fuites, à Plan-de-Cuques. Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. PEDD 015-19/12/14 CC - Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Marignane.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°43 à 45 sont relatifs à la gestion technique de l'eau et de l'assainissement, avec le zonage des eaux pluviales de Marignane et des conventions avec les Pennes-Mirabeau et EDF.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. PEDD 016-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec la commune des Pennes-Mirabeau relative au raccordement de son réseau d'assainissement à la station d'épuration de Marseille

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. PEDD 017-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention du 18 décembre 1967 conclue avec Electricité de France et la Société Eau de Marseille Métropole relative à la restitution d'énergie

Le rapport est adopté à l'unanimité

45 bis PEDD 018-19/12/14 CC - Actualisation des conditions de prise en charge par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole des déchets du Marché d'Intérêt National des Arnavaux

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°45 bis règle les relations avec la SOMIMAR pour la prise en charge des déchets produits par le MIN des Arnavaux. Il paraît qu'il y a beaucoup de problèmes dans ce domaine à la SOMIMAR, celle-ci étant l'organisme de gestion du MIN que nous avons en charge.

Je mets aux voix ce rapport n°45 bis. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Roger, la Commission « Développement des Transports Métropolitains » s'est réunie le 11 décembre, pouvez-vous nous faire un petit compte-rendu de ses travaux ?

Madame ROGER.- Le Front National a fait une réserve de vote sur l'ensemble des rapports comme dans toutes les Commissions, mais il y a eu un avis favorable sur tous les rapports.

46. DTM 001-19/12/14 CC - Approbation du nouveau règlement d'exploitation de la gare routière Saint-Charles à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°46 et 47 concernent la gare routière Saint-Charles dont nous avons la gestion. C'est la gare qui se trouve juste en face de la faculté. Elle avait été réalisée par Euromed. Il s'agit d'actualiser le règlement d'exploitation ainsi que les tarifs.

M. Chénos demande la parole sur le rapport n°46.

Monsieur CHENOZ.- Merci Monsieur le Président. Je voudrais profiter de ces rapports sur les transports pour faire une petite précision et apporter un éclairage à mes amis conseillers communautaires sur l'entrefilet dans l'excellent journal *La Provence* paru ce matin, au sujet de propos sur le téléphérique qui auraient été mis dans votre bouche, Président.

Je voudrais dire premièrement que la Ville de Marseille n'a jamais rien demandé à MPM en ce qui concerne le téléphérique. Deuxièmement, c'est MPM, sous l'ancienne mandature Caselli, qui, un peu vexé à l'approche des municipales que Marseille se dote de services de transports un peu innovants, a mis le téléphérique dans l'appel à projet de l'Etat.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, les réflexions et les études à ce sujet sont en cours au sein de la Direction des Grands Projets et de l'Attractivité dirigée par Mme Agnès Ankri à Marseille pour trouver un montage financier global à ce projet.

En effet, plus de deux millions de visiteurs montent en car ou en voiture à Notre Dame de La Garde chaque année, asphyxiant tout le quartier, engorgeant les voies de desserte de Vauban, nombre de plaintes arrivent chaque jour sur le bureau de notre ami le Maire de secteur, Yves Moraine, tout cela étant qualifié dans le journal de « gadget ».

Cela me laisse un peu perplexe sur la façon dont on pourrait imaginer les déplacements au cœur de la future Métropole. Voilà ce que je tenais à préciser sur l'entrefilet qui a été mis dans votre bouche mon cher Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous pouvez l'applaudir. Deux millions de visiteurs pour la Bonne Mère comme on dit à Marseille, ça n'est pas négligeable et cela mérite des applaudissements.

La seule chose qu'on puisse regretter, mais ainsi va la vie, c'est qu'il y avait un funiculaire qui montait depuis le boulevard Notre Dame. Les anciens Marseillais s'en souviennent. A l'époque, on avait trouvé cela démodé, obsolète et inutile. Aujourd'hui, on revient à la situation « anté » en se disant que c'était peut-être bien.

Cela rendait d'immenses services. On aurait peut-être pu le moderniser, le renouveler, le sécuriser et avoir un mode de transport.

Il est vrai que cela ne figure pas dans les demandes de l'Etat que la nouvelle mandature a rééditées.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je passe au vote du rapport n°46. Il s'agit de la gare routière Saint Charles dont nous avons la gestion.

Y a-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. DTM 002-19/12/14 CC - Actualisation des tarifs transporteurs sur le périmètre de la gare routière Marseille Saint-Charles

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport a trait aux mêmes choses que le n°46. Y a-t-il des oppositions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. DTM 003-19/12/14 CC - Approbation de la modification de l'autorisation de programme relative aux Travaux des Parkings Communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°48 et 49 procèdent à des opérations comptables entre budget principal et budget annexe Transports, sans incidence financière.

Je mets aux voix le rapport n°48. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. **DTM 004-19/12/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme "Travaux sur les parkings relais"**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°49. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. **DTM 005-19/12/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à la réalisation des travaux du Bus à Haut Niveau de Service du SMITEEB**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°50 à 51 sont liés à nos relations avec le syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre.

Il convient d'acter notre participation aux travaux que va réaliser le syndicat pour un BHNS qui sera, notamment, fort utile pour desservir la ZAC des Florides et le Technopole Henri Fabre. Ce sont deux pépites que nous avons dans ce secteur de notre territoire.

Imaginer d'ores et déjà la mise en place de transports modernes, propres, ponctuels me paraît une bonne avancée allant dans le sens de l'attractivité de ce territoire sur lequel nous espérons des implantations d'entreprises dans le futur. C'est le SMITEEB qui gère cela avec le Pays d'Aix. Le Président du SMITEEB est l'un des nôtres, Monsieur Piccirillo, vous avez la parole.

Monsieur PICCIRILLO.- Merci Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de soumettre ce rapport à l'approbation de notre Assemblée, compte tenu que toutes les autres parties avaient donné leur accord sur le financement. Il ne restait que MPM. Grâce à vous et à votre collaboration...

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est grâce à vous car c'est vous qui me l'avez demandé avec insistance.

Monsieur PICCIRILLO.- Nous bouclons la boucle grâce aux subventions que nous allons voter, je l'espère, pour ce BHNS. Ce sont les prémices de la Métropole puisque le SMITEEB est la liaison d'Aix, Salon et Marseille. Je vous remercie et espère que vous allez voter ce rapport indispensable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°50. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51. **DTM 006-19/12/14 CC - Approbation d'une convention avec le SMITEEB relative au financement des services de transports scolaires organisés sur les communes de Gignac-la-Nerthe et Saint Victoret**

Monsieur LE PRESIDENT.- Même vote ? Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. **DTM 007-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de Délégation de Service Public dans les parcs en enclos de Marseille n° 07/099**

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°52 concerne la délégation de service public des parcs en enclos, et particulièrement le parc Jules Guesde qui avait défrayé la chronique il y a quelques temps et qui doit être retiré de la délégation pour être cédé à Euroméditerranée.

Tout l'espace qui entoure la porte d'Aix va faire l'objet d'une très importante rénovation. Euromed est le maître d'œuvre de tout cela. Ce parking est situé dans l'emprise de la

rénovation. Nous allons donc l'abandonner en tant que parking pour le livrer à une autre destinée. Ce sera d'ailleurs une immense place.

Je mets aux voix le rapport n°52. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. DTM 008-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n°7 relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Assante, le rapport n°53 est important, car il acte notre partenariat pour 2015 avec la RTM.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, vous le constatez à l'instant, le Président de la RTM, Maxime Tommasini et moi-même, Vice-Président de la Communauté urbaine, sommes ensemble pour présenter ce rapport qui est le fruit d'un travail commun entre la RTM et MPM pour moderniser, faciliter, mieux gérer nos rapports avec des investissements lourds à la RTM mais en même temps davantage de réseaux.

La Communauté urbaine a fait des suggestions à la RTM qui les a acceptées. Celle-ci, en s'organisant, en investissant, en rationalisant son action, permet un service accru vis-à-vis de la population.

Imaginez 3500 personnes qui travaillent à la RTM, 600 bus acquis en fonctionnement, 80 lignes, plus les lignes de tramway et de métro, c'est un travail au quotidien colossal.

Souvent, on ne retient que le bus qui n'arrive pas à l'heure, mais au quotidien, la quasi-totalité des bus arrive à l'heure et facilite grandement le déplacement des usagers sur notre périmètre.

Vous me permettrez de poursuivre ce rapport par le rapport suivant, Monsieur le Président, ainsi, je lie mes deux interventions.

Le Président Piccirillo, à l'instant, vous a remercié des moyens que l'on mettait à disposition pour relier le BHNS entre les villes des Pennes Mirabeau, Vitrolles, Saint-Victoret et Marignane. C'est important que nous nous inscrivions dans l'avenir. Nous ne devons pas réfléchir sur le transport uniquement dans notre périmètre immédiat. Pouvoir travailler avec la CAPA et Aix est un élément important. Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'au plan national, ce projet de la Communauté urbaine a été retenu dans l'appel à projet et que le financement de cette opération se fera à hauteur de deux millions d'euros.

Cela signifie la confirmation du travail positif que nous avons initié et des moyens financiers que l'on met à notre disposition pour mettre en œuvre ce BHNS qui sera à 90% un BHNS.

Monsieur le Président, vous aviez anticipé la réponse positive que nous avons reçue par l'enquête publique lancée pour prolonger le tramway au Nord et au Sud. Là aussi, dans l'appel à projets, nous avons été retenus sur le plan national à hauteur de 30 millions d'euros. *La Provence* s'en est fait excellemment l'écho aujourd'hui. Nous en sommes très satisfaits.

J'ai particulièrement apprécié votre remarque dans la presse indiquant que 30 millions, nous les prenons, nous en avons besoin, même si nous pouvions espérer mieux.

L'enveloppe budgétaire pour l'appel à projet devait porter sur 800 millions d'euros. Or, l'écotaxe a été supprimée par Mme Royal. Aujourd'hui, elle ne porte que sur 450 millions d'euros, c'est la raison pour laquelle, nous avons un peu moins que ce que nous souhaitons.

Pour autant, nous n'allons pas faire la fine bouche ! Nous prenons et nous actons que d'ici la fin de l'exercice 2015, nous pourrons définitivement mettre sur les rails ce projet qui permettra de prolonger le tramway d'Arenc à Capitaine Gèze puis ensuite vers Saint-Exupéry et au Sud, de Castellane jusqu'à Dromel.

Pour tous les esprits chagrins qui se demandaient pourquoi nous allions jusqu'à Castellane, la réponse est aujourd'hui parfaitement évidente. Dans un second temps, de Dromel, nous prolongerons jusqu'aux hôpitaux. C'est un projet éminemment important pour structurer la Ville. Nous allons immédiatement relayer ce travail en prolongeant le métro jusqu'à Saint Loup. Les études préalables qui ont été faites sont à confirmer.

De la même manière, nous allons lancer, avec le soutien de l'Etat, Madame la Sénatrice, la possibilité d'avoir le métro jusqu'à l'hôpital Nord. L'Etat nous a dit, par l'intermédiaire du Préfet, qu'il serait fortement présent sur le financement des études de faisabilité, reste à savoir à quelle hauteur. Nous n'avons pas eu jusqu'à présent le pourcentage. Nous espérons que celui-ci soit conséquent. Si cela ne pouvait pas se faire sous cette mandature, il faut qu'on puisse l'envisager sous la mandature prochaine. En tout cas, il ne faut pas perdre de temps.

Aujourd'hui, le déplacement n'est pas de droite ou de gauche, mais il est à améliorer. Quand on s'appuie sur une structure telle que la RTM, c'est quelque chose d'extrêmement positif. Si nous avons les moyens financiers pour prolonger le métro et le tramway et créer des BHNS comme à Luminy, alors que certains critiquent d'une manière éhontée et excessive la gestion du transport collectif à Marseille et dans les villes de la Communauté urbaine, on se rendra vite compte que faire mieux c'est compliqué.

Dans tous les cas, notre objectif au quotidien est de l'améliorer et de laisser pour les projets de demain, des projets structurés, intelligents, porteurs d'avenir et rassemblés car je ne doute pas un seul instant qu'il y ait, sur ces rapports, l'unanimité générale.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir tout de suite sur ce rapport mais comme Robert Assante a abordé la question du transport et notamment des 30 millions d'euros que nous allons obtenir. Même si c'est peu, c'est MPM qui a reçu le plus de dotations en pourcentage par rapport aux autres Communautés urbaines de France, sur les 110 millions d'euros programmés pour la totalité des quartiers prioritaires par la Ministre. C'est important de le dire.

Même si la dotation de 450 millions d'euros est inférieure à ce qui était prévu au départ, l'important est que nous gardions la somme qui est allouée pour Marseille et la Communauté urbaine. Je crois que c'est cela l'essentiel.

Vous l'avez dit Monsieur Assante, le transport n'est ni de droite ni de gauche, mais c'est du Nord au Sud ou du Sud au Nord. Nous sommes d'accord sur cette notion du transport et nous la partageons.

Je voudrais vraiment remercier Robert Assante car lorsque je l'ai appelé pour pouvoir discuter avec l'Etat, nous avons eu un rendez-vous avec le Préfet de Région qui nous a confirmé que l'Etat serait vigilant sur les dotations pour le transport sur la Communauté urbaine et notamment pour désenclaver et aider les quartiers prioritaires. Nous voterons votre rapport, nous vous aiderons à avancer sur ces sujets-là car nous avons déjà emboîtés le pas d'Eugène Caselli sur ces questions. La majorité de droite comme de gauche a accepté d'aller dans ce sens. Nous continuerons pour faire avancer la Communauté urbaine et au-delà. Qu'il y ait un pôle métropolitain ou une Métropole, la question du transport sera la question n°1. Il faut que nous soyons en capacité d'être force de proposition et d'engager des études et des travaux.

S'agissant de la question de l'étude du métro jusqu'à l'hôpital Nord, je suis satisfaite d'entendre que la Communauté urbaine s'engage, puisque l'Etat a confirmé son financement pour l'étude du métro, même si cela ne se fait pas tout de suite, c'est important d'être prêt demain. On sait que parfois les aides arrivent mais comme il n'y a pas de projets, on perd ces financements.

Le but est de récupérer ce que nous avons à récupérer aujourd'hui et d'attendre d'avoir plus demain. Si nous avons des projets d'avance, nous pourrions prétendre à obtenir de l'argent de l'Etat. C'est comme cela que ça fonctionne.

Concernant le tramway, soit j'ai mal compris et Robert Assante, vous allez me rassurer s'il vous plait (vous aussi Monsieur le Président) car vous avez dit quelque chose qui a sonné faux à mon oreille.

J'ai entendu « le tramway jusqu'à Capitaine Gèze ». Non ! Le tramway jusqu'à Saint-Exupéry !

Monsieur ASSANTE.- Je l'ai dit aussi.

Madame GHALI.- Oui, mais dans un premier temps, pas dans un deuxième. Il faut qu'il aille directement jusqu'à Saint-Exupéry. Dans un deuxième temps, et là je m'adresse à vous Monsieur le Président, puisque c'est vous qui allez décider, il faut que l'on puisse aller, et c'est la réalité de l'aide de l'Etat dans ce rapport, jusqu'à la Castellane (le quartier et non pas la rue de Rome)...

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai eu peur, j'ai cru que vous alliez me dire jusqu'à Verduron...

Madame GHALI.- On y est presque !

Je reprends : de la Castellane pour aller demain dans un quartier qui vous est cher, Saint Antoine, et dans les années à venir jusqu'à Septèmes-les-Vallons et au-delà.

C'est important que nous puissions aller jusqu'à Saint-Exupéry dans un premier temps. C'est ce qui figurait dans le premier plan que nous avons mis en œuvre.

Monsieur TOMMASINI.- Mes chers collègues, je ferai une intervention brève concernant cet avenant de la RTM. Je me réjouis des entretiens que nous avons eus lors de la conférence budgétaire, de l'accueil de vos services, mais surtout, je voudrais souligner que la Direction de la RTM a réussi, pour les années à venir, à garantir le même service, voire mieux, tout en ayant fait encore des économies. Nous avons pu réduire d'un million d'euros les dépenses de la RTM pour l'année prochaine.

C'est quelque chose que je veux souligner car souvent, on nous demande beaucoup de choses. Les personnels de la RTM sont des gens qualifiés, de grands techniciens, je pourrai citer de nombreux exemples. Aujourd'hui, le seul bus électrique en France est en test à Marseille. La RTM a une vraie technologie reconnue dans toute l'Europe.

Aujourd'hui, la RTM est capable de faire beaucoup de choses. Je sais que mes collègues nous demandent toujours plus au niveau des transports sur cette ville, mais grâce à la Direction et aux services, lors de la conférence budgétaire, nous avons réussi à trouver des points d'entente pour améliorer et suivre les transports sur cette ville tout en économisant et en faisant attention aux dépenses car c'est de l'argent public que nous gérons.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, l'avenant n°7 au contrat de la RTM englobe un certain nombre d'ajustements nécessaires pour l'exploitation du réseau ; mais deux d'entre eux nous paraissent contre productifs.

C'est la deuxième fois en 12 mois qu'on nous propose de réduire la rémunération forfaitaire de la RTM ; et si on ajoute les deux, c'est une déduction d'un peu plus de 5,1 millions d'euros par an, soit 29 millions d'euros en moins d'ici la fin du contrat.

Je repose la question soulevée l'année dernière pour le premier avenant : Quelle est la variante d'ajustement ? Le personnel, les services... ?

Si cette économie de dépense est rendue possible par la bonne santé confirmée de la RTM – très loin du sempiternel discours du trou sans fond qu'on a eu l'occasion d'entendre une multitude de fois – de fait elle ampute notre régie de sa capacité à mieux répondre aux besoins pour concurrencer l'utilisation d'un véhicule individuel.

C'est ce qu'on fait quand on pioche dans les gains de productivité de la RTM au détriment d'une attractivité renforcée.

Par exemple en augmentant la cadence des bus, quand il faut attendre en plein jour jusqu'à 20 ou 30 minutes, comme au Vieux Port à la sortie du métro pour venir au Pharo avec le 82 ou le 83.

Cette économie va-t-elle dégager des ressources d'investissements en voirie pour améliorer

la vitesse commerciale de la RTM ou créer de nouveaux parkings relais ?

La réponse est négative, à la dernière séance du Conseil, vous avez fait voter la suppression de 26 millions d'euros de programmations sur les deux sujets.

Il nous paraît également difficile de renforcer l'attractivité du transport public à coup d'augmentation tarifaire de 66%. C'est ce qu'on propose dans cet avenant en passant de 3 euros à 5 euros l'aller des navettes maritimes Pointe Rouge et Estaque - hors abonnements du PASS RTM pour qui l'accès est gratuit.

L'argument d'équivalence avec la navette du Frioul aurait très bien pu s'inverser, avec un aller-Retour à 6 ou 7 euros dans les deux cas et la gratuité d'accès pour tout détenteur du PASS RTM, ce qui n'est toujours pas le cas pour les résidents, commerçants et plaisanciers de ce quartier de Marseille qu'est le Frioul.

Plus globalement, monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à notre attention les 3 objectifs majeurs du PDU, à savoir :

- Réduire de 8% les déplacements voiture ou deux roues motorisées
- Augmenter de 28% les déplacements par des modes alternatifs
- Diminuer ainsi les émissions de polluants et gaz à effet de serre

Il n'est pas possible de les atteindre en économisant sur le service public de transport urbain. Il n'est pas non plus possible de les atteindre sans se tenir à une vision territoriale cohérente et complète et une hiérarchisation des projets structurants dans le développement du réseau des transports collectifs. Et de ce point de vue on a un peu de mal à suivre.

Les déclarations se font jour, qui pour un téléphérique pour aller à notre Dame de la Garde y voyant même l'objet monde qui manquerait à Marseille, qui pour désaxer vers le sud la priorité tramway-métro au nom d'une improbabilité des passages vers le Nord, qui pour même remettre en cause un prolongement du métro vers l'hôpital Nord inscrit en perspective au PDU, au nom d'un réseau ferré qui suffirait aux dessertes...

Il serait temps de revenir aux priorités du PDU adopté en 2013.

Métro, tramway, voies structurantes des bus et pas que des BHNS, partage de la voirie pour renforcer les modes doux de déplacements, grande accessibilité vers l'aéroport notamment, renforcement des dessertes interurbaines... Où en est-on des études, des prospectives de financements et de réalisations ?

Tout n'est pas possible tout de suite. C'est évident financièrement. Mais il est des investissements lourds qui sont durables et rapportent gros dans le fonctionnement du territoire et à l'économie locale.

Personne ne remet en cause un métro qu'il a fallu rembourser sur 30 ans et qui transporte presque la moitié des voyageurs de la RTM, sans obstacles de voirie.

Vous proposez aujourd'hui la saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant l'extension Nord-Sud du tramway. C'est une obligation bienvenue, qu'auraient mérité d'autres réalisations importantes de MPM en matière de déplacements ou de traitements des déchets par exemple.

Si j'en crois la lecture des attendus, c'est l'appel à projets voté en juin 2013 qui délimite le périmètre de cette extension d'Arenc au Lycée Saint-Exupéry et de Castellane au Boulevard Urbain Sud, mais j'observe que pour l'heure, nous n'avons pas connaissance de la constitution du dossier.

J'espère que nous serons très vite appelés à nous prononcer sur pièce. Car en l'absence d'éléments plus précis, nous avons soulevé une petite réserve de pertinence sur ce projet quant au tracé dans sa partie Nord. L'intérêt de la mise en mouvement de la Commission Nationale des Débats, c'est qu'elle peut être réellement un lieu de dialogue, de concertation pouvant si nécessaire infléchir le projet. Contrairement aux limites avérées de la plupart des commissions d'enquêtes publiques.

L'expérience du Très Grand Bus mis en service, qui – comme nous l'avons souligné en son temps – participe d'une requalification urbaine, améliore sensiblement le confort de la desserte mais pas vraiment la vitesse, doit retenir notre attention.

Ce territoire de la ville va devenir une nouvelle centralité métropolitaine. Il vaudrait mieux ne pas se tromper dans l'ambition, la pertinence d'un nouveau TCSP.

Nous voterons pour cette saisine tout en demandant à connaître très vite le dossier. Par contre, vous l'avez compris, nous abstenons sur l'avenant n°7 au contrat RTM.

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord vous faire part de ma satisfaction d'entendre les discours enthousiastes, à la limite du lyrisme de nos amis Robert Assante et Maxime Tommasini sur la RTM. Après 7 mois de prise de responsabilité, être aussi positif sur cette entreprise me ravit, je tenais à le dire ici, ayant moi-même été 6 ans en responsabilité de cette grande entreprise que j'ai souvent défendue, parfois un peu isolé dans cet hémicycle, mais je me sens aujourd'hui beaucoup plus accompagné dans l'expression positive de cette belle et grande entreprise.

Je voulais le souligner car effectivement, on parle d'économie de la Régie des Transports de Marseille. Cette économie, on ne peut pas nous faire croire qu'elle a pu être effectuée en 7 mois de responsabilité. Ce ne serait pas sérieux de le faire croire.

En revanche, c'est le fruit d'un travail collectif qui avait été mis en place avec MPM par un contrat, qui a quatre ans maintenant, quatre ans qui ont permis de gagner en productivité du côté de la RTM. Il y avait des marges de progrès évidentes à faire et elles ont été faites. D'ailleurs, je voudrais saluer les tramnots pour le travail qui a été effectué au quotidien.

Face à ce contrat qui a été positif, vous nous proposez, ni plus ni moins, une continuité républicaine sur l'action qui a été engagée sous la précédente mandature. Je voulais saluer votre démarche, Monsieur le Président et aussi celle de ceux qui sont en responsabilité du transport au sein de la Communauté urbaine et de la RTM, puisque j'ai vraiment le sentiment qu'on est dans une forme de continuité républicaine. L'axe Nord/Sud que vous avez évoqué avait été voté dans des délibérations au cours de la précédente mandature et je suis très satisfait de voir que le dossier va se poursuivre.

Comme le disait Samia Ghali, j'espère que c'est une erreur sémantique que d'avoir évoqué dans la presse aujourd'hui le tramway jusqu'à Capitaine Gèze et qu'il ira bien jusqu'au lycée Saint-Exupéry. Dans *La Provence* ce matin, il est écrit Capitaine Gèze. Parfois, il y a des erreurs de reprise dans les médias. J'espère que ce n'est qu'une erreur et qu'on ira jusqu'à Saint-Exupéry.

Je voudrais mettre un bémol pour ce qui nous concernera à l'avenir. Si vous nous proposez d'augmenter les tarifs de la RTM, nous ne serons pas favorables à cette augmentation de tarif. Je vous le dis tranquillement.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Et je vous réponds tranquillement qu'on ne vous l'a pas proposé...

Monsieur ZERIBI.- Mais c'est déjà sous-entendu pour les navettes maritimes Monsieur le Président. Passer de 3 à 5 euros, c'est déjà une augmentation qui me paraît très importante. Si on veut inciter au transfert modal, il faut aussi être capable d'avoir une tarification attractive, surtout dans le contexte économique contraint pour nos concitoyens.

J'ai évoqué ma satisfaction à entendre parler positivement du transport et de la poursuite des projets que nous avons engagés, mais je vous le dis, et je l'avais dit à Eugène Caselli lors de la précédente mandature, je m'étais moi-même opposé en tant que Président de la RTM à l'augmentation des tarifs, et je ferai de même sous cette mandature.

Dernier point, vraisemblablement un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Régie des Transports de Marseille va paraître prochainement. On pourra se rendre compte que les poncifs auxquels nous étions habitués sur les dérives et la mauvaise gestion de cette entreprise seront, je le crois car nous avons quelques informations, corrigés par ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui n'est pas si mauvais que cela.

Merci à tous d'accorder autant d'intérêt aux transports. Je pense effectivement que ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche, mais un sujet d'intérêt général.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est vrai que c'est un sujet qui fait l'unanimité, tant et si bien que c'est l'un des cinq sujets retenus pour la Métropole qui fait un large consensus. C'est effectivement un sujet où tout le monde peut se retrouver.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, je me tourne non pas vers M. Zéribi, mais vers l'ancien Président de la RTM, mon ami Jean-Louis Tixier, puisque nous nous inscrivons dans le travail qui avait été réalisé pendant les six ans de présidence, dans cette continuité républicaine, que le Président qui a suivi a maintenu et nous nous retrouvons sur les bases qui avaient été lancées par le Président Tixier.

Se prévaloir d'une gestion personnalisée d'une institution comme la RTM me paraît quelque peu excessif puisque préalablement le travail avait déjà été fait. Nous ne parlons pas, chers collègues, d'économies mais de rationalisation de gestion pour l'exercice 2015. C'est pour le prochain exercice, c'est un engagement d'avenir que nous prenons.

Le Président Tommasini l'a dit tout à l'heure, nous ne faisons pas en sorte de réduire, mais de travailler mieux et d'être encore plus tourné vers l'extérieur pour avoir un service public de meilleure qualité. Cette conférence budgétaire ne se serait pas passée telle qu'elle s'est passée si nous ne nous étions pas entendus sur des points d'avenir.

Je voudrais dire aussi qu'on ne peut pas sans arrêt remettre en cause les politiques de transport quand on engage des sommes aussi importantes que celles sur lesquelles nous travaillons aujourd'hui.

On nous dit sans arrêt de faire davantage de distribution, davantage de bus à l'heure, à la demi-heure, au quart d'heure. On ne peut pas avoir non plus un discours militant tel que nous le tient la CGT au sein du Conseil d'administration de la RTM. Ce n'est pas possible, pas ici. On ne peut pas l'avoir. On a eu le sentiment que c'était la reprise au mot près de ce qui a été dit pendant le Conseil. Non !

On ne peut pas sans arrêt nous dire : « Vous n'avez pas les moyens de réaliser un certain nombre de choses », et en même temps : « Mettez 4, 5 10 bus par heure, ça ira beaucoup mieux ».

Il y a des endroits où l'on ne peut pas mettre des bus en rotation supplémentaire. On ne peut pas en fonction de la configuration de la ville faire un certain nombre de choix. Si ces choix avaient été aussi faciles à faire, pourquoi n'ont-ils pas été faits dans le passé, comme vient de nous rappeler notre collègue Vert à l'instant en disant qu'il avait tout fait. S'il avait tout fait, nous considérons que le reste est très important à faire pour nous car c'était loin d'être optimal.

De plus, nous dire qu'il faut hiérarchiser les investissements, franchement, c'est un peu fort de café ! Quand on sait que le Président Teissier va devoir répondre au renouvellement des rames de métro pour un investissement de 500 millions d'euros, si ce n'est pas prioritaire, je ne vois pas quelles sont les autres priorités !

Renouveler les bus, renouveler tout ce que nous avons déjà réalisé, en parfaite harmonie avec la RTM où ce rapport a été voté quasiment à l'unanimité en Conseil d'administration de la RTM, je ne vois pas ce que l'on doit faire de plus.

Nous dire qu'on ne doit pas augmenter un ticket de navette... Chers collègues, vous tombez dans la caricature. C'est réservé, non pas à ceux qui ont le transpass, car tous les détenteurs du transpass, sur les deux navettes maritimes ne paieront pas plus que ce qu'ils paient aujourd'hui. Avec la carte Transpass, on peut circuler sur les navettes, bus, tramway, métro. Nous travaillons à l'harmoniser au niveau départemental. Je ne vois pas ce que l'on pourrait faire de mieux. Ce sont ceux qui se servent des navettes en loisir qui verront leur ticket augmenter.

Vous savez que le débat national aujourd'hui portant sur le ticket payé par le client ou l'utilisateur est énorme parce que les Ministères demandent à ce qu'on fasse réellement payer le ticket de transport au client et à l'utilisateur. Mais si on fait cela, c'est la révolution ! Il y a des

réactualisations à faire, pour autant, cela ne touche qu'une partie infime de ceux qui se serviront de ces navettes, plus dans le loisir que dans le transport entre le domicile et le travail.

Madame Ghali, vous avez entendu les interventions de vos deux collègues, ils vous ont fait une réponse. Tous les deux ont dit qu'il avait déposé le dossier d'appel à projet. On l'a maintenu et quelque part, il avait été bien fait. Mais sur l'appel à projet, il est bien indiqué en toutes lettres que le tramway ira jusqu'à Capitaine Gèze. C'est vous qui l'avez écrit, vous venez de nous le rappeler à l'instant !

C'est donc retenu jusqu'à Capitaine Gèze et c'est nous qui rajoutons que cela ira jusqu'à Saint-Exupéry. C'est notre volonté que de s'inscrire dans cette définition. Dans votre dossier, ce qui a été retenu par Ségolène Royal, il est écrit jusqu'à Capitaine Gèze. On ne fait qu'appliquer l'enveloppe qui correspond au dossier.

Finalement, vous nous demandez d'être meilleur que ce que vous l'avez été sans qu'on ne change rien de ce que vous avez fait. Ça, ce n'est pas possible ! Il y a un vrai changement par rapport à ce que vous avez fait, nous allons au-delà de ce que vous aviez demandé, de ce que vous aviez écrit ! Que voulez-vous de mieux ? Eh bien, conservons la majorité actuelle.

(Applaudissements)

Monsieur MOLINO.- Le débat n'est plus là. Le débat, ce n'est plus « c'est vous, c'est nous etc. ». Le débat consiste à regarder l'intérêt des Marseillais en matière de transport.

Permettez-moi de faire remarquer qu'une autre personne a travaillé sur ce dossier, c'est Renaud Muselier. J'étais moi-même son Président à la Commission des Transports. Je tiens à souligner que tous ensemble, et nous n'étions pas majorité contre opposition, nous avons fait avancer les dossiers.

Aujourd'hui, je crois qu'on doit se féliciter des avancées. Mme Ghali a bien posé le problème. Elle s'est adressée au Président en disant : « Regardons la possibilité d'aller un peu plus loin ». Arrêtons de dire « C'est nous, ce n'est pas vous etc. ». Ce dossier a été mené sur les différentes mandatures. Des avancées se font, restons sur cela. Tout le monde a travaillé sur ce dossier et c'est très bien.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, merci d'avoir sifflé la fin de la partie.

Je dirai à notre collègue Samia Ghali que ce que l'on a dit correspond à l'*in extenso* du communiqué du Gouvernement, c'est-à-dire « Capitaine Gèze ». Je ne pouvais donc pas vous dire autre chose ou dire autre chose à la presse. Ce qu'a dit M. Assante est vrai, le Gouvernement a parlé de « Capitaine Gèze ».

Je partage entièrement votre point de vue, parce qu'il est pertinent. Je n'ai pas des convictions à géométrie variable selon que les choses se passent à un endroit ou à un autre de notre ville.

J'ai beaucoup souffert et beaucoup attendu, M. Zéribi doit s'en souvenir d'ailleurs, pour qu'un bus (qui aurait pu se nommer désir) arrive jusqu'au collège du Roy d'Espagne qui, pour les non connaisseurs, est le collège de la Cayolle. Le terminus était à 300 mètres du collège, ce qui fait que les enfants devaient descendre du bus pour aller au collège à pieds. Je trouvais cela stupide, incompréhensible. Nous y sommes arrivés, nous l'avons eu, mais il a fallu des années et des années.

Ce qui était vrai du côté de la Cayolle est vrai du côté du lycée Nord comme on l'appelait quand j'étais jeune, le lycée Saint-Exupéry (c'est d'ailleurs un très beau nom).

Il faut qu'on se dise la vérité. Il faut être transparent. L'Etat nous dit cela et on prend ces 30 millions même si ça ne représente que 10% du coût de l'opération. Si vous me permettez un

vieil adage : « A cheval donné, on ne regarde pas les dents ». On dit merci, on prend et on avance.

D'après ce que dit l'Etat, dans sa continuité républicaine, il n'est pas pris en compte les études pour le métro, ni vers Saint Loup, ni vers le Nord, ce qui ne nous empêche pas de le prendre en considération. Ce n'est pas pour cela qu'on l'enterre ou qu'on l'oublie.

Voilà ce que je voulais vous dire très clairement, très directement et très honnêtement.

Monsieur Poggiale, vous avez fait un long plaidoyer, mais vous avez dit des contrevérités ou alors on vous a mal informé, ou bien celui qui a rédigé la note s'est un peu trompé. En effet, vous dites que l'on a retiré 26 millions d'euros dans le transfert des parkings. C'est faux, je me permets de vous le dire, mais je pense que vous en serez satisfait. C'est tout simplement un jeu d'écritures. On est passé du budget général vers un budget annexe. On ne l'a pas supprimé. Cela n'a strictement rien à voir, ce sont des écritures comptables.

En ce qui concerne les parkings, permettez-moi de vous dire qu'on continue à en faire et qu'on continuera à en faire car on ne peut pas avoir une politique des transports sans avoir une politique des parkings. Il faut des parkings périphériques et des parkings de dissuasion. J'ai donc le plaisir et l'avantage de vous dire que nous allons « tous ensemble, tous ensemble », Monsieur Poggiale, inaugurer le futur parking de Dromel qui ouvrira ses portes dès janvier. Mais sans doute est-il un peu loin de vos visions habituelles. Nous inaugurerons 500 places devant la station de métro terminus Dromel. Il sera gratuit pour les usagers du bus et du métro, ceux qui ont la carte transpass, et payant pour les autres, car il faut bien que quelqu'un paie également. Les détenteurs du transpass font en quelque sorte une avance sur trésorerie. On veut encourager aussi les usagers à prendre le transpass à la RTM que vous avez l'air de défendre avec ardeur.

En ce qui concerne les navettes maritimes, Robert Assante a excellemment répondu. Monsieur Zéribi, nous avons écouté votre plaidoyer *pro domo*.

Je crois que Robert Assante vous a très bien répondu. Il y a une continuité. Avant vous, Maître Tixier a été un excellent Président. Vous avez été un Président très engagé, je m'en souviens. La différence entre vous et nous, c'est que nous sommes plus unis que vous ne l'étiez. Nous avons un travail plus commun, plus collectif, plus communautaire et avec moins de difficultés peut-être que les uns et les autres dans la gestion de cette entreprise.

Vous avez parlé des navettes. Là aussi, comme ce n'est pas la saison, les journalistes n'en parlent plus mais beaucoup d'amis, de part et d'autre, se sont émus sur le maintien des navettes. Mais oui, on les maintient les navettes ! Je n'ai jamais dit le contraire.

Les navettes, Monsieur Zéribi, c'est excellent. Je suis d'accord à 100%, j'en ai parlé il y a 10 ans ou plus lorsque je présidais la préfiguration du Parc National des Calanques. Mais contrairement à ce que nous pouvions penser, vous et moi, ce n'est pas un moyen de transport. Les navettes, ce sont des mini croisières. Je l'ai fait, je trouve cela superbe d'ailleurs et je vous invite à le faire. Néanmoins ce n'est pas un moyen de transport en commun. Vous le savez aussi bien que nous. Le ratio de salariés ou des étudiants qui l'empruntent est de moins de 10%. Ceux-là bénéficient du transpass. Ils paient comme s'ils prenaient le bus, vous le savez comme moi. Ceux qui se promènent, ceux qui baladent (et ce n'est pas péjoratif) paient 5 euros. Cela me paraît la moindre des choses. Vous n'ignorez pas, puisque vous avez parlé avec ardeur et passion de ce sujet, que nous perdions, en année pleine, 300 000 euros par an. Est-ce que l'on doit perdre de l'argent à-tout-va ?

A tout le moins, en bon gestionnaire que vous souhaitez être, vous auriez pu répercuter la TVA. Or vous ne l'aviez pas fait à l'époque. Vous auriez dû le faire, c'est une quasi-obligation, mais je ne veux faire de procès à personne.

Je vous dis que non seulement on les maintient, mais c'est vrai que l'on augmentera le prix des passagers qui promènent. Les usagers transpass paieront le prix d'un ticket.

Devant les difficultés que connaissent aux beaux jours, de Pâques à fin septembre, mon ami et collègue Yves Moraine, le Député Dominique Tian, les élus du 8^{ème} et surtout les habitants sur la route qui mène à Callelongue et aux calanques, nous sommes en train de discuter avec les services de l'Etat pour qu'un service de navette aille jusqu'aux Goudes. Nous sommes en train de l'étudier.

Je dois vous dire que j'ai pris la navette pour aller à l'Estaque. Quand je suis arrivé sur le port de l'Estaque et que j'ai serré la main des restaurateurs, ils m'ont tous dit : « Vous la maintenez au moins, n'est-ce pas ? ». Tout le monde était satisfait de l'avoir.

Nous la maintenons et ce qui est vrai pour l'Estaque le sera probablement pour les restaurateurs des Goudes. C'est une bonne chose, on y tient, on la maintient et on avance sur ce dossier. Voilà ce que je voulais dire pour parachever ce qui a été excellemment dit par l'ensemble de nos collègues.

Je mets aux voix ce rapport n°53.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire.

54. DTM 009-19/12/14 CC - Autorisation de saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant le projet d'extension du réseau de tramway d'agglomération du Nord au Sud

Monsieur LE PRESIDENT.- Enfin, le rapport n°54 permet la saisine de la Commission Nationale de débat public pour le projet d'extension du tramway.

Le projet étant évalué à plus de 300 millions d'euros, la saisine de la Commission est, de par la loi, obligatoire. La Commission décidera ensuite si elle organise elle-même le débat ou si elle délègue cette procédure à MPM.

Je mets aux voix le rapport n°54.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission « Développement Economique et Emploi » s'est réunie le 9 décembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame VASSAL.- Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, Avec le Vice-président Patrick Boré, nous avons décidé d'essayer de délocaliser au maximum nos Commissions pour mieux connaître les différents endroits qui sont de véritables fleurons de la Communauté urbaine.

Le 9 décembre, nous nous sommes rendus à Marseille Immunopôle dans un secteur que vous connaissez bien, le secteur de Luminy. Nous avons découvert une véritable pépite scientifique qui regroupe à la fois des malades, mais aussi des chercheurs, des ingénieurs, des médecins, des industriels. Au-delà de tous ces partenaires qui, dans le monde entier, contribuent avec eux à la mise au point de nouveaux traitements, nous avons constaté que c'est le fruit d'un travail qui, depuis 40 années, est mené sur des découvertes et des innovations dans le cadre de l'immunologie. C'est une immunologie fondamentale et appliquée qui permet d'accélérer à la fois la découverte et le dépassement des nouvelles thérapies contre le cancer et contre les maladies inflammatoires mais également de faire en sorte que de plus en plus de personnes puissent bénéficier de ces innovations.

Les représentants de Marseille Immunologie nous ont indiqué qu'ils souhaitaient investir la totalité de leurs subventions non seulement dans la recherche et le développement mais

aussi dans la formation, notamment dans la formation de tous les étudiants qui rejoignent leurs équipes. Ils souhaitent également rendre plus accessible cette immunologie auprès du grand public. Nous étions ravis de le constater.

Nous avons été un peu surpris que certaines formations politiques, celles dont parlait Arlette Fructus, celles qui ont les chaussures un peu lourdes, stigmatisent en permanence les problèmes mais n'apportent aucune solution et font régulièrement des réserves de vote. Nous n'avons pas très bien compris pourquoi.

Il est vrai aussi que grâce au Gouvernement socialiste qui malheureusement continue à nous matraquer, mais que certains barons socialistes ne veulent plus soutenir aujourd'hui alors qu'ils les ont soutenus lors des dernières élections présidentielles, nous comprenons que nous devons, Monsieur le Président, continuer notre politique. Nous, nous connaissons nos priorités. Nous aidons, nous accompagnons, nous encourageons de tels projets. C'est aujourd'hui Marseille Immunologie avec 17 personnes recrutées, un bâtiment en rénovation dont MPM est maître d'ouvrage, avec une livraison prévue pour 2016. Ce sont 10 nouveaux produits issus de la recherche, 5 start-up créées, 250 emplois, 750 emplois indirects sur le territoire d'ici 2020.

Je tenais à rendre hommage à ces femmes et à ces hommes qui œuvrent pour notre bien-être et formuler un vœu, celui de leur faciliter la tâche.

Notre territoire a vraiment besoin de ces chercheurs d'excellence. Notre territoire a vraiment besoin de notre engagement à leurs côtés, mais notre territoire n'a nullement besoin d'inspecteurs des travaux finis qui ont fait de l'effroi leur fonds de commerce. Nous n'avons pas besoin non plus d'une politique socialiste destructrice.

A vos côtés, Monsieur le Président et avec votre majorité, nous allons tout faire pour créer des conditions favorables pour créer encore plus d'emplois et surtout pour que nos concitoyens, avec notre majorité, puissent avoir des élus à la fois responsables et lucides.

Nous avons donc voté les cinq rapports avec la réserve de vote du groupe de M. Ravier.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais remercier Mme Vassal de dire et de répéter les choses tout à fait remarquables qui se passent sur le Campus universitaire de Luminy où la recherche fondamentale de très haut niveau éclot quotidiennement, où des enseignants chercheurs et des entrepreneurs se rapprochent pour créer des entreprises de pointe qui font honneur à notre ville et qui dépassent très largement les frontières de ce pays puisque nous exportons notre savoir-faire marseillais sur des technologies aussi complexes que l'imagerie médicale, au Japon et aux Etats-Unis.

Je pense qu'il faut dire et répéter que des femmes et des hommes nous font gagner des parts de marché considérables, et souvent, avec beaucoup de discrétion. Il faut parler le plus possible de tout ce qui se fait sur ces campus, à Luminy, à Saint Jérôme, à Château Gombert, car tout ce travail est remarquable.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, certains élus ont besoin de faire de la politique politicienne, même quand ils sont sensés parler de sujets importants et intéressants comme vous venez de le dire ! J'acquiesce ce qu'a dit tout à l'heure André Molino au sujet des interventions du type «Ce n'est pas vous, c'est nous » etc.

Mais quand même, Madame Vassal, cela n'a pas été décidé, fait et fabriqué en deux mois ! Cela a été mené depuis des années, discuté une fois avec vous, une fois avec nous. Aujourd'hui, c'est vous, mais vous ne l'avez pas fabriqué au départ donc ne faites pas comme si vous aviez tout imaginé.

Si vous étiez si bons au Gouvernement lorsque vous y étiez, vous y seriez restés. C'est aussi parce que vous n'avez pas été en capacité de gérer...

(Brouhaha)

Peut-être qu'on n'y restera pas, les électeurs décideront.

Monsieur le Président, il ne faut pas avoir la mémoire sélective. Quand on veut donner des leçons, il faut se rappeler de tout et balayer devant sa porte.

Monsieur le Président, sur ces questions-là, de nombreux dossiers de la Communauté urbaine sont des sujets de consensus et j'en suis satisfaite. C'est cela qu'attendent les habitants de la Communauté urbaine. Ils attendent qu'on apporte des solutions à leurs problèmes.

Oui, le Gouvernement est ce qu'il est. Demain, ce sera peut-être un autre, et on se retrouvera malgré tout – car malheureusement c'est comme ça – dans la même situation. On ne règlera pas la problématique de l'emploi et de l'économie en claquant des doigts. Si c'était aussi simple, Madame Vassal, peut-être que M. Sarkozy, s'il était Président de la République demain, vous appellerait au Ministère de l'Economie et j'espère que vous trouveriez des solutions.

55. DEV 001-19/12/14 CC - Elargissement de la composition et nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°55 concerne le fonctionnement du Conseil de Développement, présidé par notre collègue Jean-Louis Tixier qui va prendre la parole. Ce Conseil a été un peu somnolent. Il est reparti. Ainsi va la vie aussi des Conseils de Développement. Je suis très heureux que Jean-Louis Tixier ait pris la présidence de ce Conseil élargi puisque sa composition est portée à 270 membres.

Il va maintenant nous expliquer les orientations que nous allons donner à ce que l'on appelle un *think tank*, qui est tout simplement un lieu de réflexion pour les travaux à venir.

Monsieur TIXIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à remercier le Président Teissier ainsi que cette Assemblée pour m'avoir confié la présidence de notre Conseil de Développement, pour ce nouveau et troisième mandat. Mes prédécesseurs, Claude Vallette et Jacques Boulesteix, n'ont nullement sommeillé mais au contraire, ont défriché avec dévouement et compétence, cette mission instituée par la loi de 1999.

Cette loi a pour objet de porter la vision et les propositions de la société civile sur le développement et le devenir du territoire. Sa crédibilité repose sur la qualité de ses travaux et l'indépendance d'esprit qui doit les animer. Elle doit se nourrir dans sa capacité de dialogue et d'échanges avec les élus, dans le respect de leur responsabilité et de leur pouvoir de décision dans un climat de confiance réciproque.

C'est ce lien que je souhaite développer dans ce nouveau mandat qui se situe bien sûr dans une période stratégique pour notre collectivité.

L'élu que je suis depuis 20 ans sait très bien que cela ne lui a nullement conféré une connaissance universelle. Je crois qu'il en est de même de chacun d'entre nous. Dans un monde de plus en plus complexe, toutes les compétences et toutes les bonnes volontés doivent être bienvenues.

Elles s'exerceront dans le cadre initial de cinq commissions :

- une commission « déplacements »,
- une commission « développement économique et enseignement supérieur »,
- une commission « habitat solidarité »,
- une commission « environnement cadre de vie, agriculture »,
- une commission « culture et tourisme ».

Le Conseil peut également être saisi à tout moment par le Président de MPM d'une mission particulière sur un problème d'actualité.

Enfin une dernière observation. Par rapport à la composition des précédents Conseils, nous avons pensé avec le Président Teissier que les communes devaient être mieux représentées. C'est ainsi que le nombre de membres proposés par chaque Maire a été élevé de un à cinq, un par commission.

Je remercie les 15 communes qui ont répondu à ce jour favorablement et je précise aux trois restant en attente, qu'elles peuvent faire connaître leur choix à tout moment, leurs places sont réservées.

Enfin, le futur Bureau du Conseil de Développement et moi-même, nous tenons à votre disposition pour rencontrer les Vice-présidents de MPM, les Présidents de Commission, les Maires et chacun d'entre vous, selon votre souhait.

Quant au Président Teissier, nous sommes à son écoute permanente.

Je vous remercie de votre attention au nom de tous les membres du Conseil de Développement et vous souhaite de bonnes fêtes.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Président. On souhaite bon vent à cette nouvelle organisation et surtout plein de réussite dans les travaux qui seront les vôtres.

Je mets aux voix le rapport n°55.

Le rapport est adopté à l'unanimité

56. DEV 002-19/12/14 CC - Approbation d'un avenant au protocole avec l'Etat et la Somimar relatif à la restructuration du Marché d'Intérêt National, site des Arnavaux à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°56 acte un protocole avec l'Etat et la SOMIMAR pour ajuster les versements de l'Etat au titre des indemnités liées aux travaux de la L2 sur le Marché d'Intérêt National.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

57. DEV 003-19/12/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association Inovsys pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment de la phase 0 du Technocentre Henri Fabre et approbation d'une convention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Boré, le rapport n°57 concerne le Technocentre Henri Fabre. Voulez-vous l'évoquer ?

Monsieur BORE.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°57.

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. DEV 004-19/12/14 CC - Approbation du plan de financement et sollicitation des aides financières pour le pôle de création d'entreprises de la Cabucelle, sur le terrain dit Smac Aceroid à Marseille, 15ème arrondissement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Enfin le rapport n°58 fixe le plan de financement du pôle de création d'entreprises de la Cabucelle. Cette formalisation financière est indispensable pour pouvoir bénéficier des aides du Feder.

Madame PAUL.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport pour lequel vous avez eu l'amabilité de me donner la parole relève du domaine de compétence économique de MPM. Il porte géographiquement sur l'un des neuf secteurs prioritaires sur lesquels nous sommes amenés à intervenir. Ainsi, lors du précédent Conseil, nous avons évoqué les

investissements sur l'Est de l'étang de Berre pour le projet Henri Fabre. Aujourd'hui, cette opération qui nous est proposée vise à créer dans les quartiers Nord de Marseille, en zone franche urbaine, le nouveau pôle d'entreprises.

Ce rapport est intéressant pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est positionné sur le secteur Nord de Marseille qui constitue la porte d'entrée de la ville et il se situe au cœur de la future aire métropolitaine. Ensuite, il vise à accueillir des PME et des artisans qui sont à la recherche de locaux pour exercer leur activité. Enfin, il donne une visibilité plus grande aux atouts économiques que possède ce secteur.

Cet investissement d'un montant total de plus de 7,4 millions d'euros est financé concurremment à parts sensiblement égales par MPM pour 2,7 millions d'euros, le FEDER pour 2,7 millions d'euros mais aussi par l'Etat, la Région et le Département. La Ville de Marseille contribue en apportant le foncier.

Il répond au double objectif d'intérêt général et de création d'emploi ; puisque ce sont environ 500 nouveaux emplois qui seront créés sur le site. Il concourt aussi à la baisse du chômage dans un secteur défavorisé de notre territoire. C'est pourquoi, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je mets donc aux voix le rapport n°58.

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. DEV 005-19/12/14 CC - French Tech : création d'un Conseil Territorial du Numérique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°59 s'inscrit dans le cadre du projet *French Tech*. Vous savez que nous avons déposé au mois de septembre un dossier et que le 12 novembre, la secrétaire d'Etat chargée du Numérique a décerné le Label *French Tech* à Aix-Marseille puisqu'il s'agit de l'engagement de la Ville de Marseille, de la Ville d'Aix-en-Provence, de la Communauté du Pays d'Aix et de Marseille Provence Métropole.

Cette labélisation pour neuf de nos entreprises qui sont des entreprises assez petites mais de très haut niveau, est bien sûr une labélisation nationale mais au-delà l'Etat devrait financer à hauteur de 200 millions ces entreprises avec la création d'un *French Pass* qui leur permettrait de pouvoir consolider leur formation à l'intérieur de pépinières.

Au-delà de ces intentions qui sont aussi financières, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont communément souhaité créer un Conseil Territorial du Numérique. Ce Conseil devrait accorder 100 000 euros par collectivité, donc 400 000 euros pour venir en aide à ces entreprises.

Je propose que M. Jérôme Orgeas, Vice-Président en charge des technopoles et de la recherche soit notre représentant à l'intérieur du collège public du Conseil Territorial du Numérique

Je mets aux voix ce rapport n°59.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sauvayre, la Commission « Aménagement de l'Espace Communautaire » s'est réunie le 10 décembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur SAUVAYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, onze rapports étaient à l'ordre du jour de la Commission. Ils n'ont pas présenté de problèmes particuliers et ont été adoptés à l'unanimité des votants. On note, comme toujours, une réserve systématique du Front National.

Cela étant précisé, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, chers collègues, qu'avec les services techniques de MPM, dont je salue à la fois l'engagement et le professionnalisme, nous avons pris l'habitude d'organiser des petites réunions d'information sur l'actualité de la Commission. Il s'avère qu'avec l'élaboration du nouveau PLUI, il y a matière à faire. Et nous aurons beaucoup de travail dans la mesure où la Ministre du logement, Mme Sylvia Pinel a annoncé le 4 novembre dernier – c'est donc tout récent – une série de 20 nouvelles mesures tendant à simplifier la construction. Par expérience, on croise les doigts afin que cet objectif de simplification soit atteint dans la mesure où jusqu'à présent « simplification » a souvent rimé avec « complication ». Peut-être suis-je mauvaise langue...

60. AEC 001-19/12/14 CC - Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons. Engagement de la procédure de modification n°14.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n° 60 à 65 ont trait à des modifications de Plans Locaux d'urbanisme à Septèmes-les-Vallons, Allauch, Plan-de-Cuques, Cassis, Marignane et Carnoux.

Je voudrais juste signaler qu'il y a une continuité. Ces PLU sont élaborés par les communes et dans le respect des communes. Ceci était un engagement qui avait été pris à l'époque par le Président Jean-Claude Gaudin, cela a été poursuivi ensuite et je continue moi-même à le respecter. Il y a une continuité et je me plais à le souligner.

Je milite auprès du Premier Ministre pour qu'il y ait la même continuité dans le cadre de la future Métropole de telle manière que le PLUI soit élaboré éventuellement par la Métropole mais qu'il y ait un droit de veto de la part de chacune des communes. Le Premier Ministre m'avait laissé entendre qu'il était plutôt favorable à cette démarche.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix les rapports n°60, 61, 62, 63, 64 et 65.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

61. AEC 002-19/12/14 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Engagement de la procédure de modification n°1.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

62. AEC 003-19/12/14 CC - Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques. Engagement de la procédure de modification n°2.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

63. AEC 004-19/12/14 CC - Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de Cassis - Approbation de la procédure de modification n°4s.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

64. AEC 005-19/12/14 CC - Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marignane. Approbation de la procédure de modification n°7.

Le rapport est adopté

65. **AEC 006-19/12/14 CC - Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence - Engagement de la procédure de modification n°10s et détermination des modalités de mise à disposition du public**

Le rapport est adopté à l'unanimité

Madame MILON. - *(S'adressant au groupe Front National Rassemblement Bleu Marine)*
Vous semblez être des élus responsables. Vous ne tenez donc aucun compte de l'avis des Maires sur leur propre territoire ! Est-ce cela la démocratie pour vous, messieurs dames ? Surtout pour un Sénateur !

(Applaudissements)

66. **AEC 007-19/12/14 CC - Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles - Marseille pour la réalisation d'un atelier et approbation d'une convention**

Monsieur LE PRESIDENT. - Le rapport n°66 attribue une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles pour la réalisation d'un atelier d'études sur la plaine agricole de Châteauneuf-les-Martigues.
Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

67. **AEC 008-19/12/14 CC - Modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble à vocation d'Habitat sur le secteur des Gonagues à Allauch.**

Monsieur LE PRESIDENT. - Ce rapport est retiré.

68. **AEC 009-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention avec la Sci Norbalad pour le Projet Urbain Partenarial Charité à Châteauneuf-les-Martigues**

Monsieur LE PRESIDENT. - Les rapports n°68 et 69 concernent des modifications sur des programmes d'aménagement à Châteauneuf-les-Martigues suite à la loi ALUR. Je mets aux voix le rapport n°68.

Le rapport est adopté à l'unanimité

69. **AEC 010-19/12/14 CC - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention avec Bouygues Immobilier pour le Projet Urbain Partenarial Charité à Châteauneuf-les-Martigues.**

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix le rapport n°69.

Le rapport est adopté à l'unanimité

70. **AEC 011-19/12/14 CC - Prescription de la révision des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en vue de leur transformation en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Ville de Marseille- Définition des modalités de concertation - Constitution de la commission locale**

Monsieur LE PRESIDENT. - Enfin, le rapport n°70 crée dans le centre-ville de Marseille, une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine qui remplace les anciennes ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

Une commission locale doit être constituée dans ce cadre.

Je propose que soient désignés membres :

- Laure-Agnès Caradec,
- Solange Biaggi,
- Sabine Bernasconi,
- Lisette Narducci,
- Arlette Fructus,
- Gérard Chenoz,
- Yves Moraine,
- Eugène Caselli.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Je passe la parole à M. Guigui pour la Commission « Voirie et Signalisation ».

Monsieur GUIGUI.- Sur les cinq rapports que nous avons présentés, trois ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Les deux derniers ont reçu une réserve du Front National.

Avec votre permission, je voudrais juste dire quelques mots sur le premier rapport qui concerne les enlèvements de véhicules à l'intérieur des tunnels lors de pannes ou d'accidents. Il y a eu 213 interventions au total sur les quatre tunnels. Nous avons demandé aux fonctionnaires qu'il y ait une enquête. Bien sûr, pour les pannes, nous ne pouvons rien y faire. En revanche, pour les accidents, nous avons demandé qu'il y ait une enquête et un rapport sur les lieux des accidents afin de savoir s'ils se reproduisent toujours aux mêmes endroits, ce qui pourrait laisser une réflexion à des réaménagements de signalisation ou d'autres natures afin de diminuer le nombre d'accidents à l'intérieur des tunnels.

71. VOI 001-19/12/14 CC - Présentation du rapport d'activité 2013 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous prenons acte de ce rapport.

72. VOI 002-19/12/14 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation de la 2ème phase du projet Vieux-Port à Marseille et lancement des procédures d'enquêtes publiques

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Diard, vous souhaitez dire un mot.

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirai quelques mots sur ce rapport qui est très important. Il s'agit de la concertation préalable pour la réalisation de la deuxième phase du Vieux-Port qui a eu lieu entre le 20 octobre et le 17 novembre 2014.

La première phase, c'est l'extension des passages piétons au niveau de l'Hôtel de Ville, avec l'ombrière qui a connu un grand succès pour Marseille Capitale de la Culture 2013. La deuxième phase porte d'une part quai du Port, entre l'Hôtel de Ville et le fort Saint-Jean et d'autre part quai de Rive Neuve, entre la Place aux Huiles et le bassin de carénage.

Il s'agit avant tout de réduire la circulation à 30 autour des quais, de réaménager ces quais en plateaux-piétons suite à la suppression des barrières, de permettre une recomposition du plan d'eau et évidemment de mettre en place du mobilier spécifique.

Les observations qui ont été consignées dans les registres mis à la disposition du public ont porté essentiellement sur des problématiques de déplacements, sur l'aménagement de l'espace public et du plan d'eau. Les principales observations ont porté également sur les repositionnements des clubs nautiques.

S'agissant du calendrier prévisionnel de ces travaux, l'enquête publique devrait avoir lieu au mois de mars et au mois d'avril 2015. Le débat des travaux est attendu, pour la première tranche, c'est-à-dire quai de Rive Neuve, entre la place aux huiles et le bassin de carénage avec l'aménagement du plan d'eau, à l'été 2015. L'achèvement est prévu avant l'Euro 2016, c'est-à-dire avant l'été 2016.

La deuxième tranche portera sur le quai du Port entre l'hôtel de Ville et le fort Saint-Jean avec l'aménagement du plan d'eau. Cela démarrera après l'Euro 2016.

Le coût global de cette phase est évalué à 35 millions dont 17 millions pour le quai de Rive Neuve, avec la participation financière de la Ville de Marseille et du Conseil général. Je sais que ces travaux font particulièrement plaisir à Sabine Bernasconi en tant que Maire de secteur. Cela vous intéresse également au plus haut point, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Diard. C'est un beau projet qu'il faut parachever. Je vous signale d'ailleurs, mes chers collègues, que les travaux préparatoires d'archéologie ont commencé quai de Rive Neuve et j'espère, comme le dit très souvent le Sénateur Maire de Marseille, qu'on ne va pas tomber sur le tibia de Vercingétorix ! On n'en trouve assez régulièrement !

(Rires)

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. VOI 003-19/12/14 CC - Création des autorisations de programme et demandes de subventions dans le cadre d'aménagements, créations de voies et d'espaces publics sur le territoire communautaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°73 s'inscrit dans le cadre du Plan quinquennal d'investissement avec le Conseil Général.

Il s'agit pour 18 opérations à Marseille, Allauch, Roquefort-la-Bédoule, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Ceyreste, Gémenos, Marignane et Châteauneuf-les-Martigues de solliciter des subventions et de créer les autorisations de programme correspondantes.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, ces subventions nous permettent de maintenir un niveau d'investissement important, qui contribue aussi bien à aménager notre territoire qu'à soutenir l'activité économique.

Je dois vous dire, pour parachever mon intervention, que j'ai obtenu du Président du Conseil général, M. Guérini, de redéployer au profit des communes, les crédits du PQI qui n'avaient pas été utilisés.

Dès cet après-midi, puisque la séance publique aura lieu cet après-midi, les projets que nous avons retenus avec les Maires seront revotés pour être réalisés dans le courant de cette année. Il s'agit de 18 opérations dont 15 seront votées dès cet après-midi par le Conseil

général et tout cela pour 11 millions d'euros, ce qui n'est pas rien et nous permet de faire avancer nos projets.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. VOI 004-19/12/14 CC - Approbation d'une convention n°1 de remise des ouvrages de la Rocade L2 à Marseille avec la Société de la Rocade L2 et la Ville de Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°74 et 75 sont purement techniques et concernent la gestion des ouvrages construits dans le cadre de la L2.

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Président, avant tout, je voudrais répondre à notre collègue, Mme Milon, Maire de Cassis qu'évidemment, nous écoutons, nous observons et enregistrons les avis des uns et des autres, des Maires, légitimement reconnus et élus. Cela ne souffre d'aucune contestation pourvu que le Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille soit, lui aussi, reconnu comme étant un élu de la République, pas plus, pas moins que vous, Mesdames et Messieurs.

Vous avez un avis, nous l'écoutons mais souffrez que nous ne soyons pas d'accord avec vous. Vous avez été élus, mais vous ne représentez pas l'unanimité. Les avis divergent et nos avis sont quelquefois, même assez souvent, favorables à ce qui nous est présenté ici. Quelquefois, ils ne le sont pas, cela s'appelle la démocratie, mes chers collègues.

Pour revenir au sujet qui nous intéresse, à savoir la L2, je tenais à répéter ce que j'ai déjà pu exprimer au Conseil municipal à Marseille. Vous disiez tout à l'heure que ce projet pharaonique de la L2, pharaonique par son importance et pharaonique par sa date (il remonte aux pharaons ou au moins aux pharaons des politiques marseillais) s'articule aujourd'hui autour d'un PPP, un partenariat public privé, ce qui a permis à la Mairie de Marseille déjà largement endettée – et on n'est pas endetté par hasard, mais en raison de ses choix politiques menés depuis un certain nombre d'années – de se désengager et d'éviter de mettre la main à la poche et surtout de prendre des décisions. C'est ce qui s'appelle la force de l'inaction, voire même de l'inertie.

Le résultat est là. Ce projet de L2, dans sa partie Nord, est un projet au rabais. Il faut quand même que les choses soient dites. Car on entend, depuis que le Gouvernement nous a promis monts et merveilles que ce projet va enfin voir le jour, que nous devons nous en féliciter. Mais je rappelle qu'il fait l'unanimité contre lui dans ces quartiers où les CIQ sont très au fait de cette question, comme partout d'ailleurs sur l'ensemble de la ville. Je suis à leurs côtés pour rappeler que ce qui nous a été promis sur cette partie de la L2 est une sous-L2. Les crédits alloués sur cette partie-là, sont bien moindres en euros constants que ce qui a été consenti sur la partie Est. Nous avons des zones entières où il n'y a pas de protection acoustique, où il devrait y avoir des zones souterraines mais ce n'est pas le cas.

J'ai eu l'avis des professionnels, notamment de celui qui dirige le projet. Il le concède, il suffit d'ouvrir les yeux pour observer que cette L2 mérite, malgré l'effort de 64 millions d'euros que vous consentez, Monsieur le Président, d'être améliorée largement. Il en va de la qualité de vie de ces populations. Car cette autoroute, parce que c'est une autoroute, va traverser ces quartiers (la Busserine, Font-Vert) de logements sociaux que vous affectionnez tant mais qui sont réservés aux quartiers Nord.

Je rappelle, petite parenthèse quand même, que dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, 40% des logements sont des logements sociaux. Alors, trop, c'est trop ! Les logements sociaux, c'est très beau, mais pour les autres ! Ce n'est jamais assez beau pour les quartiers Est ou Centre. Bien que je ne souhaite pas que Marseille devienne 240 kilomètres carrés de logements sociaux.

Il y a là, de votre part, une volonté d'avoir le cœur en bandoulière ou la main sur le cœur, cela vous permet de briller en société, de passer pour des apôtres du *vivre ensemble*. Mais

le *vivre ensemble*, disons-le tout net, l'immigration, la politique d'immigration que vous menez depuis 30 ou 40 ans, vous en vivez, mais vous ne la vivez pas, sauf lorsque vous vous rendez sur un lieu comme au Vieux Moulin, Madame Fructus je vous l'ai déjà dit. Lorsque nous nous sommes rendus au Vieux Moulin après avoir participé à une réunion avec M. le Préfet de Région et Mme la Préfète à l'Egalité des Chances, réunion au cours de laquelle M. le Préfet de Région, dans un élan de sincérité mal maîtrisé...

Madame FRUCTUS.- Attention à ce que vous allez dire !

Monsieur RAVIER.- Oui, je l'ai déjà dit mais personne ne s'en est offusqué car c'est la vérité. Osez dire que je mens !

Lorsque le Préfet lui-même a constaté qu'à la cité du Vieux Moulin, il y avait une organisation clanique, que les gitans avaient chassé les maghrébins et lorsque nous nous sommes rendus sur place...

(Tumultes)

Oui, c'est ce qu'il a dit ! Je me suis tenu à ma chaise parce que je n'en croyais pas mes oreilles !

Lorsque nous nous sommes rendus sur place, Madame Fructus, vous-même, vous m'avez dit : « Ecoutez, on ne peut pas laisser ces populations dans cette situation ». Je vous ai répondu : « Non ». Mais vous avez vous-même embrayé en disant : « Mais ça ne servira à rien. » !

C'est ce que vous m'avez dit. J'ai demandé au bailleur combien d'années avaient ces immeubles parce qu'ils me paraissaient avoir 5 ou 10 ans. Il m'a répondu : « Ils ont deux ans et dans quelques années, il faudra relancer un programme de rénovation ». !

Voilà la réalité ! Ça, c'est la réalité ! Ce n'est pas la télé-réalité, Madame Ghali, c'est la réalité !

On n'a pas besoin de se teindre les cheveux et de mettre une paire de lunettes. On va dans les quartiers et on raconte ce qui s'y passe. Et ce qui s'y passe, c'est cela. C'est une politique qui se veut protectrice de tous les malheureux de la terre, mais la réalité, c'est que c'est un fiasco et ça, nous le dénonçons.

Pour revenir à notre sujet, je terminerai...

Je vous remercie, Monsieur le Président, nous ne monopolisons pas la parole, vous me permettrez de la garder quelques minutes.

Jeune parlementaire plein de naïveté, j'ai cru en la parole socialiste. Mais cela n'a pas duré très longtemps ! Il s'agissait quand même d'un Secrétaire d'Etat et je me suis dit qu'à ce niveau-là, quand on vous dit : « Oui, je vous accorde un rendez-vous avec les CIQ » pour que nous abordions le problème de cette L2 au rabais, j'ai cru un instant que ce Secrétaire d'Etat allait tenir sa parole. Il ne l'a évidemment pas tenue, me renvoyant quelques semaines après vers le Préfet, pour qui j'ai le plus grand respect et que je rencontrerai bientôt pour essayer d'arrêter quelques protections acoustiques dans l'intérêt de la qualité de vie de ces populations dont vous parlez beaucoup mais que vous ne rencontrez jamais.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Vous avez remarqué que depuis le début du Conseil, même quand ils ont des problématiques liées à la voirie, la seule chose qui fait réagir les élus du Front National, c'est la question du logement. Tout le reste, ils s'en fichent complètement, ce n'est pas leur problème.

On ne vous a pas entendu parler d'autre chose que de cela depuis ce matin. Donc finalement, la prochaine fois, ce serait bien de tout concentrer dès le départ, comme ça au moins, on s'en débarrasse une bonne fois pour toutes.

Monsieur Ravier, vous êtes arrivé depuis quelques mois ; vous vous prenez pour Zorro ; on verra bien de quoi vous allez être capable. Car pour l'instant, qu'avez-vous réglé dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements ? A part venir faire des tribunes ici ou au Conseil municipal, qu'avez-vous réglé ?

Vous faites de belles paroles. Vous votez, mais on ne comprend rien à vos orientations politiques parce que vous votez le PLU de Carnoux et de Marignane, mais pas ailleurs.

Monsieur RAVIER.- Et vous, une fois vous mariez, une fois vous ne mariez pas...

Madame GHALI.- Arrêtez, Monsieur Ravier ! La différence, c'est que moi, je connais le terrain, contrairement aux élus du Front National qui sont élus dans les secteurs mais qu'on ne voit jamais. C'est vrai que par rapport à nous, les Républicains, vous avez beaucoup plus de chances car non seulement vous ne faites rien, vous avez quelques mots pour attaquer les autres, et finalement vous arrivez à être élus. C'est peut-être là le problème. Mais cela ne va pas durer. Vous allez être mis au grand jour. Un de vos camarades a déjà été condamné à l'inéligibilité en tant que Maire.

Monsieur RAVIER.- Ça, c'est Sylvie Andrieux, vous confondez !

Madame GHALI.- Nous verrons bien de quoi vous serez capable, Monsieur Ravier, montrez vos capacités car pour l'instant, à part taper sur les uns et les autres...

(Tumultes)

Je suis inquiète pour les habitants du 13/14. Je les soutiens contrairement à vous. Car lorsque vous parlez du logement social, au lieu de demander les aides, vous dites : « N'en donnez pas ! ». C'est bien ce que j'ai compris, Madame Arlette Fructus : « Ne nous en donnez pas parce que cela ne sert à rien » !

Je vous le dis, Madame Fructus, donnez-nous en dans le 15/16 parce que nous, nous savons que ça sert à quelque chose.

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, je souhaiterais que l'on respecte l'ordre du jour. Au lieu d'avancer, on est revenu aux logements sociaux. A ce rythme-là, ce soir, à 20 heures, nous serons toujours là. Nous étions sur la L2, restons sur la L2.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci de nous remettre sur le droit chemin, cher collègue.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons eu le même débat au Conseil municipal, les mêmes paroles aussi intolérables de la part de M. Ravier, nous les avons à nouveau aujourd'hui en Conseil communautaire et je crains malheureusement, que l'on ait le même disque rayé pendant 6 ans.

Pour en revenir à la L2, c'est un équipement structurant pour cette ville, mais bien au-delà, c'est un équipement métropolitain. Nous avons la chance qu'il puisse être réalisé et achevé d'ici 2017.

Monsieur Ravier, nous avons eu le même discours sur la partie Est avec M. Masse qui nous disait que c'était une voie au rabais. Aujourd'hui, c'est avec vous. En tout cas, il y a des efforts conjugués Etat, Ville, Communauté urbaine pour réaliser cet équipement structurant qui va permettre de désengorger et d'apaiser le centre-ville. Heureusement qu'il se fait et si vous avez des reproches à faire, adressez-vous au Préfet, car je vous rappelle que c'est une opération d'Etat.

Pour ce qui est de la Busserine, la Ville de Marseille fait des efforts considérables en reconstruisant une école neuve, en démolissant des tours, en reconstituant l'habitat. Je tiens à soutenir entièrement à la fois la Maire de secteur puisque cela s'achève chez elle et ma collègue Arlette Fructus qui, dans ce dossier-là, se démène avec le Préfet pour que tout soit réalisé dans les temps et que l'on fasse une reconstitution de l'offre qui soit acceptable pour les futurs habitants.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voudrais juste vous dire un mot sur la L2, Monsieur Ravier. Aujourd'hui, vous êtes un jeune élu, un jeune Sénateur, un Président de groupe etc. Considérer aujourd'hui (je ne parle pas de la partie Nord, mais de la partie Est) que le Maire de Marseille s'est défaussé en laissant glisser un PPP plutôt que de déboursier sur les fonds propres de la commune, la réalisation de la L2 est une contrevérité.

C'est une contrevérité car la maîtrise d'œuvre de la L2 est une maîtrise d'œuvre de l'Etat qui a pris la main et a décidé, pour réaliser cette infrastructure très importante, de faire un PPP.

Franchement quel élu, en dehors, semble-t-il, de vous ou de votre groupe, pourrait s'opposer à la réalisation d'un boulevard qui permet le contournement de la ville alors que l'on est une des dernières villes d'Europe à ne pas en être doté ?

Je vous le dis très sincèrement, que l'argent vienne d'un Gouvernement socialiste, d'un Gouvernement de droite, de l'Etat, de la Communauté urbaine, peu importe, il faut qu'on réalise cet ouvrage. C'est une nécessité impérieuse.

Monsieur RAVIER.- Je ne dis pas le contraire !

Monsieur LE PRESIDENT.- J'applaudis des deux mains la réalisation de ce boulevard urbain que j'attends depuis 30 ans. On y arrive, on en voit le bout, c'est une bonne chose. Que maintenant vous discutiez sur la L2 Nord, sur la réduction de son gabarit ou sur l'absence d'un certain nombre de choses notamment à propos de l'isolation des logements...

Madame GHALI.- Cela a déjà été pris en compte !

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est un débat que vous devez avoir au Sénat, ce n'est pas un débat que vous devez avoir ici. C'est une affaire d'Etat.

Vous avez dit que vous aviez rendez-vous avec le Préfet, voyez-le, et revoyez-le. Si vous obtenez des avancées de l'Etat là-dessus, on applaudira et on dira que l'on est d'accord avec vous car cela ira probablement dans un meilleur sens.

En ce qui concerne les réserves acoustiques que vous faites, il y a une loi, Monsieur Ravier et cette loi s'applique. Si les immeubles, quels qu'ils soient, des logements sociaux, de l'accession à la propriété, de l'ancien ou du neuf, sont dans le périmètre où les mesures acoustiques doivent être appliquées, elles seront appliquées. Je peux vous le dire, je l'ai vécu dans mon secteur en tant que Maire d'arrondissement. Des immeubles se trouvaient sur une voie de contournement, cela a coûté très cher à la collectivité, mais tout a été fait. Je dirais, pour être Marseillais, que le moindre fenestron a été changé et isolé.

Les choses seront faites. Ne faites pas de procès d'intention. Regardez la réalité des choses, battez-vous pour que les choses avancent. D'ailleurs si vous obtenez des avancées, nous serons derrière vous, il n'y a aucun problème.

Peut-être que la L2 Nord n'est pas conforme aux travaux qui devraient être faits. Je ne suis pas un spécialiste en matière viaire, mais si vous le dites, vous êtes élu de ce secteur, je vous respecte en tant qu'élu de ce secteur et vous incite à respecter l'ensemble des Maires et des élus qui sont ici.

(Applaudissements)

Je soumetts à votre approbation le rapport n°74.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

75. VOI 005-19/12/14 CC - Approbation d'une convention n°1 de superposition d'affectation des ouvrages de la Rocade L2 à Marseille avec la Société de la Rocade L2 et la Ville de Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le rapport n°75.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Fructus, pouvez-vous nous parler de la Commission « Habitat et Politique de la Ville » ?

Madame FRUCTUS.- Je suis désolée Monsieur le Président, nous reparlons du logement mais c'est à l'ordre du jour.

Dix rapports ont été examinés en Commission avec mon collègue Daniel Hermann. C'est une Commission qui est très active et participative. Il y a de bons échanges, ce n'est pas une chambre d'enregistrement.

Les avis ont été favorables avec, précision qui va de soi, la réserve du Front National sur chacun des dossiers.

Permettez-moi au passage d'évacuer quelque chose que j'ai sur le cœur par rapport à ce qu'a dit M. Ravier. Personne n'a bougé dans cet hémicycle quand il a parlé d'éventuelles confidences que je pourrais lui faire à l'oreille. Comment peut-on imaginer cela et, de plus, la nature de ces confidences quand on connaît mon engagement sur le dossier du logement ?

J'ai la satisfaction de dire à M. Ravier et à l'ensemble des élus que la rénovation urbaine est en marche, elle est reconnue. A Marseille, nous avons été reconnus comme un site leader de la rénovation urbaine. Nous aurons 12 chantiers supplémentaires parce que nous nous sommes battus, les uns et les autres, pour obtenir ça de la part de l'Etat.

J'ajoute un mot sur quelque chose d'important. Au titre de ces 10 rapports figure le bilan de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat qui a été adopté sous la mandature précédente en décembre 2012. On se doit de faire une présentation annuelle de ce rapport.

Je vous replace dans le contexte. A l'époque, nous avons ensemble, les uns et les autres, élaboré et choisi les orientations de ce Plan Local de l'Habitat. On s'est posé la question suivante : est-ce que l'on maintient les objectifs ambitieux de production de logements ou est-ce que l'on tient compte à la fois de la réalité de la crise et de la réalité de la production qui n'était pas à la hauteur des objectifs initiaux pour réajuster nos orientations ?

Nous avons dit non tous ensemble et que nous allions continuer sur des objectifs ambitieux pour se mettre en tension et ne pas lâcher la dynamique de production de logements.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis heureuse de dire que nous avons fait le bon choix collectivement à cette époque puisque la production de logements pour l'année 2013 atteint 5700 logements. Je vous rappelle que c'était 5 590 en 2012 et que la moyenne de production des logements de 2006 à 2011 avait été de 5000 logements par an. Nous avons eu raison de continuer et d'insister dans cette nécessité de produire plus de logements.

Dans la production de logement en général, il y a des communes qui se distinguent. Permettez-moi de saluer leur niveau de production élevé, ce sont les communes Châteauneuf-les-Martigues, Allauch, La Ciotat et celle de Marseille dont le dynamisme se confirme avec 90% des logements privés.

Hier soir, Monsieur le Président, je vous représentais, ainsi que le Maire de Marseille à une réunion de la Fédération des Promoteurs qui faisait le constat que malgré la conjoncture nationale morose, malgré les résultats en baisse du nombre de permis de construire, des réservations etc., Marseille et la Communauté urbaine de Marseille étaient un peu à contre-courant de cette morosité. Ils saluaient et approuvaient les efforts que nous faisons les uns et les autres pour maintenir le cap sur la production de logements.

Au titre de cette production de logements, il y a bien évidemment le logement social et nous avons des résultats encore plus satisfaisants en 2013 puisque nous avons produit 1643

logements locatifs sociaux. Les financements accordés par MPM au nom de l'Etat se sont élevés à 5 millions d'euros. C'est quelque chose de très significatif dont on peut se réjouir.

Il y a aussi une action très forte en matière de réhabilitation et de soutien des propriétaires occupants. Nous avons un parc privé dégradé. Nous sommes, les uns et les autres, engagés dans la réhabilitation de ce parc.

Il y a un effort important aussi, je l'ai souligné, sur les projets de rénovation urbaine puisque 476 logements ont été financés par l'ANRU.

Enfin, pour ne pas oublier l'essentiel, il faut rappeler, Monsieur le Président que nous sommes devant un vrai problème. Notre Communauté urbaine aujourd'hui n'atteint pas le seuil des 20%. Malgré tous les efforts que nous fournissons les uns et les autres, nous sommes à 18,64%.

L'objectif qui nous était assigné jusqu'à lors était de 20%. Vous savez tous qu'il a été porté à 25%. Autant je défends ardemment la production de logements sociaux, autant là, je me fais le relais très volontiers de la révolte des Maires qui disent que ce n'est pas un objectif atteignable. Je veux bien que l'on nous mette tous en tension, en situation de dynamique, mais il faut aussi être dans un cadre raisonnable. 25%, ce sera impossible à atteindre.

En revanche, nous pouvons avoir des raisons d'espérer que notre production persiste dans ces mêmes proportions et c'est très bien. Nous pouvons réfléchir ensemble à des modalités de production de logements. Ce n'est pas forcément de la production neuve de logements sociaux, la production de logements sociaux peut se faire aussi dans le cadre de l'ancien, de la réhabilitation, dans le cadre de conventionnement que l'on peut faire dans le parc ancien.

Nous savons que nos communes ont des cœurs de quartier difficiles sur lesquels nous pouvons envisager ce type d'intervention. Globalement, c'est un message d'espoir sur l'action que nous menons collectivement dans cette enceinte pour la production de logements pour les habitants de l'intercommunalité.

(Applaudissements)

76. HPV 001-19/12/14 CC - Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole 2012-2018

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Hermann, vous souhaitez prendre la parole sur le rapport n°76.

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Président, chers collègues, Mme Fructus vient de vous faire le bilan de la deuxième année du PLH. Pour ma part, je vous parlerai plutôt des visites que j'ai faites aux Maires des 18 communes et ce que j'en ai retiré.

J'ai constaté l'évolution de la pyramide des âges. J'ai pu également constater le grand nombre de demandes de logement que vous avez enregistré dans vos services. J'ai pu voir aussi vos inquiétudes quand les logements sont livrés et que les crèches, les écoles se montrent trop petites et que les parkings et les voiries sont saturés. J'ai pu prendre connaissance de vos projets en matière d'habitat. J'ai vu aussi le taux de chômage élevé, j'ai constaté le niveau des prix de la construction. Mais j'ai surtout entendu votre découragement face à la loi Duflot de 2013 qui vous met dans des obligations irréalistes et qui ont pour corollaire des sanctions financières importantes, loi qui a déséquilibré la cohérence entre le SCOT, le PLH, et le PLU.

J'ai pris conscience de votre bonne volonté, mais aussi des difficultés que vous devez affronter pour produire du logement, parfois dans la discussion avec vos administrés mais aussi parce qu'il est difficile de trouver des terrains, de les aménager, de mener à bien un projet répondant aux aspirations de tous, d'autant plus que la plupart des communes sont confrontées à des contraintes d'environnement, des contraintes géographiques, des contraintes de zones à risque, des contraintes de zones protégées ou Natura 2000. Je vous rappelle que plus de 60% du territoire est protégé. Je vous ai sentis souvent très amères devant cette situation. Faut-il pour autant rester sans rien faire ? Je ne le pense pas.

Il faut continuer notre combat. Nous avons, avec Arlette Fructus, vu plusieurs fois le Préfet pour le sensibiliser à ce problème. Nous avons eu des réunions avec la DTPM. Nous avons reçu deux Députés de la majorité, insensibles à nos arguments. Dernièrement, nous avons rencontré Mme Charriau, Vice-présidente de la Région pour lui expliquer que la double peine n'était pas une solution. Comme vous le savez, nous nous sommes évertués à appliquer l'esprit de la loi et non pas vraiment la loi, alors que la loi et l'Etat appliquaient des sanctions et des pénalités.

Nous avons essayé de trouver des solutions comme la rénovation de l'habitat ancien et dégradé, particulièrement dans les centres-villes, la mise en œuvre d'une prime pour encourager les propriétaires bailleurs à conventionner leur loyer. Nous avons signé avec la Région un Programme d'Intérêt Général qui couvrira tout le territoire. MPM a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier. Mais 25% de logements sociaux à l'orée de 2025 est un objectif irréaliste.

Nous connaissons vos efforts. Certaines communes d'ailleurs ont multiplié par cinq, par six, voire par huit la construction de leurs logements sociaux. Tous ces efforts de votre part et notre démarche sont louables, mais nous savons que la loi est la loi et que la loi a été votée au Parlement.

Aujourd'hui, il faudrait sensibiliser les représentants, les Députés, voire la Sénatrice de cette majorité pour qu'elle puisse voir ses collègues pour sensibiliser fortement le Gouvernement afin que cette loi soit enfin amendée. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur MAGRO.- Je rappelle à Daniel Hermann que la majorité au Sénat a changé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Depuis 15 jours.

Monsieur MAGRO.- Nous sommes sur un sujet difficile. Il faudrait qu'il ne supporte pas et qu'il condamne toute instrumentalisation, manipulation, utilisation des représentations qui cultivent les peurs quand on parle de ce logement social puisque nous avons tous été confrontés à des situations où la personne qui est contre la construction de logements sociaux vient en demander un pour son fils ou pour sa fille. Nous avons tous connu ça.

Une voix.- On ne l'a pas connu, nous !

Monsieur MAGRO.- Vous ne l'avez pas encore connu, mais ça viendra. J'espère que ça viendra... pas trop longtemps quand même.

Avec une production de logements neufs supérieure à la moyenne des six dernières années, on peut parler de 2013 comme une bonne année de réalisation, se rapprochant des objectifs. Ce n'est pas rien dans une période de crise qui a nettement freiné la construction immobilière collective ces dernières années.

Pourtant, si on y regarde de plus près, il faut s'inquiéter d'une situation où se creuse l'écart entre l'offre de logements et les besoins réels des parcours résidentiels. Au-delà du débat sur les 20% ou les 25%, il me semble que l'essentiel est d'avoir une bonne appréciation du réel et de ce point de vue, je pense que la réflexion sur l'habitat ancien est aussi une bonne piste.

Sur ces points-là, on constate, pour la totalité du logement, un recul des mises en vente et des réservations mais avec un prix moyen de 4.000 euros le m², publié dans la presse locale récemment, on peut s'interroger. La part des ménages en capacité d'acheter a plongé de 42% en 10 ans à Marseille, si on prend les capacités contributives classiques exigées notamment par les établissements bancaires. Même le marché locatif privé est en recul. D'où cette constatation qui concerne un niveau de mobilité sur les parcours résidentiel très préoccupant. On connaît le système : une population captive, très peu de bougés au niveau du logement locatif et un système qui ne fonctionne plus.

Cela est encore plus vrai pour les jeunes, qui ne seront quasiment plus en capacité d'acheter et en grande difficulté pour louer, vu leurs situations grandissantes du fait des contrats de

travail précaires, (il paraît que certains veulent l'aggraver) véritables couperets auprès des banques et des agences immobilières.

Il y a un décalage évident entre la rentabilité immobilière recherchée et les besoins réels en capacité budgétaire des ménages, sur un territoire où entre 75 et 80% de la population est éligible au logement locatif social.

A ce sujet on prendra acte de la progression du taux de logements locatifs sociaux en progrès avec un taux de 17,4% qui a été signalé. C'est le résultat d'un effort soutenu et un peu mieux partagé de production annuelle sur le territoire, avec un début de correction entre les programmes PLUS-PLAI et les PLS.

Il n'en reste pas moins qu'à ce rythme-là, il faudra 40 ans, dans l'hypothèse où le chiffre de 25% resterait d'actualité à terme, pour se mettre en conformité avec la loi SRU.

Le rapport aborde la question réelle des capacités foncières communales – c'est vrai, il faut le regarder de manière précise – et des contraintes environnementales sur notre territoire. Mais il ne faut pas non plus que ces difficultés réelles servent de prétexte. Là on a besoin d'une éthique commune, presque d'une charge comme tout à l'heure sur les questions d'instrumentalisation du sujet.

Conjugué à une accélération et un renforcement des lois, il y a aujourd'hui, des choses qui pénalisent les communes en constat de carence. Je voudrais dire quand même, sans faire le procès de la loi qui a été citée par Daniel Hermann, car cette loi n'est pas que mauvaise, même si ces pans les meilleurs ont peut-être déjà été supprimés par le Premier Ministre, que la question de la taille minimale des terrains qui disparaît et du coefficient d'occupation des sols qui lui aussi disparaît va aggraver les choses, puisque cette loi qui était sensée lutter contre la spéculation, aujourd'hui, risque plutôt de l'accélérer et de la servir.

Là il y a une vraie question qu'il faut que l'on regarde sereinement à partir du réel.

Il est impératif de répondre aux besoins variés des parcours résidentiels. Je parlais tout à l'heure des peurs environnementales, sécuritaires mais aussi sociales, la question du logement fait partie de ce qui nourrit les peurs sociales.

De ce point de vue, Monsieur le Président vous permettez que nous soyons force de proposition...

Je sais que c'est long...

Monsieur LE PRÉSIDENT. - Un peu trop.

Monsieur MAGRO. - Je sais que c'est long mais vous me permettez d'aller jusqu'au bout.

Monsieur LE PRÉSIDENT. - C'est un débat législatif que vous êtes en train de faire.

Monsieur MAGRO. - C'est pas mal aussi d'avoir un débat d'idées, ça change !

Monsieur LE PRÉSIDENT. - Le débat d'idées, ce n'est pas le lieu pour l'avoir.

Monsieur MAGRO. - D'accord, j'irai au bout de toute façon, Monsieur le Président.

De ce point de vue pourquoi ne pas réfléchir à se doter d'un outil approprié de préemption et de requalification ? Pourquoi ne pas faire jouer à la SOLEAM – une SOLEAM ouverte transparente et démocratique – dont sommes actionnaires, un rôle identique à ce qui se fait sur des territoires voisins ?

Au regard de toutes ces observations, faut-il en conclure à l'impossibilité d'adapter le PLH à la loi et s'installer dans une situation de non-conformité, comme le propose le rapport d'une certaine manière ?

Je terminerai là-dessus Monsieur le Président. Je pense que ce que je vais vous dire est de nature à vous aider dans la tâche difficile qui est devant vous. Ce PLH pose en filigrane la question du rapprochement entre PLH, PDU et PLU. Et si le PLU à venir a beaucoup de défauts, il y a peut-être une idée sur laquelle il faut travailler c'est qu'il a au moins une qualité, c'est d'approcher dans le même mouvement, l'urbanisme, le déplacement et le logement, ce serait peut-être de nature à mieux nous aider à travailler toutes ces questions à l'avenir.

Je sais que j'ai été long, mais j'assume.

Monsieur LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. La prochaine fois, vous me l'écrivez. Ce sera plus lisible, plus compréhensible et on pourra faire un débat là-dessus.

Monsieur MAGRO.- Je vais vous l'écrire mais je vais aussi vous écrire d'autres choses. Je vous invite à consulter vos mails, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avec plaisir. Vous lirez les miens en retour.

Je mets aux voix le rapport n°76.

(Mme Ghali demande la parole)

Il reste 20 rapports, Madame Ghali, nous avons dit l'essentiel, tout a été dit là-dessus.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

77. HPV 002-19/12/14 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Prorogation des conventions pour 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°77.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

78. HPV 003-19/12/14 CC - Attribution d'aides communautaires directes - Approbation de conventions de financement et de partenariat

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°78 est la déclinaison du précédent. Il autorise le versement de 573 000 euros d'aides à des bailleurs sociaux, pour neuf opérations à Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Châteauneuf-les-Martigues.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

79. HPV 004-19/12/14 CC - Attribution de subventions aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en Zones de Sécurité Prioritaires de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°79 à 81 concernent la politique de la ville avec des subventions pour les chantiers d'Insertion en Zones de Sécurité Prioritaires et une opération de réhabilitation de voirie à Ruisseau Mirabeau dans le 16^{ème} arrondissement.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

80. HPV 005-19/12/14 CC - Approbation du programme de réhabilitation de la voie de desserte du lotissement Ruisseau Mirabeau III à Marseille 16ème arrondissement et de la convention relative à son réaménagement avec la S.A. HLM le nouveau Logis Provençal

Le rapport est adopté à l'unanimité

81. HPV 006-19/12/14 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à la réhabilitation de la voie de desserte du lotissement Ruisseau Mirabeau III à Marseille 16ème arrondissement

Le rapport est adopté à l'unanimité

82. HPV 007-19/12/14 CC - Programme Opérationnel FSE "Pour l'emploi et l'inclusion" 2014-2020. Demande de gestion d'une subvention Globale FSE dans le cadre du projet Axe 3-9 "Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination" en qualité d'organisme intermédiaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°82 à 85 ont pour objet les financements européens FSE et FEDER, dans les domaines de l'inclusion sociale, des quartiers sensibles ou des PLIE.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. HPV 008-19/12/14 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Enveloppe FEDER "Quartiers sensibles" axe 4 - mesure 1. Approbation d'avenants et déprogrammation d'opérations.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

84. HPV 009-19/12/14 CC - Programme opérationnel FSE 2007-2013 - enveloppe FSE quartiers sensibles - reprogrammation et attribution d'aide FSE.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

85. HPV 010-19/12/14 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE PLIE Axe 3 Mesure 3.12 - Reprogrammations d'aide FSE

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS ET ESPACE MARITIME

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pontous, pouvez-vous nous faire un compte rendu rapide des travaux de la Commission « Ports et Espace Maritime » ?

Monsieur PONTOUS.- Monsieur le Président, sur les huit rapports que nous avons traités en Commission, les deux premiers concernant la redevance d'occupation du domaine maritime ont reçu un avis favorable avec une abstention du Front National. Les six rapports suivants ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

86. POR 001-19/12/14 CC - Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime portuaire et prestations annexes pour l'année 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ces rapports n°86.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

87. POR 002-19/12/14 CC - Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et prestations annexes pour l'année 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ces rapports n°86.

Monsieur GHENDOUF.- Je voudrais simplement expliquer notre abstention car nous constatons, et cela fait de nombreuses années que cela dure, qu'il y a systématiquement des augmentations des redevances sur l'ensemble des ports qui sont largement au-dessus de l'inflation. Si je prends le dernier chiffre de votre débat d'orientations budgétaires, elle est de 0,5. Or, là, il y a une augmentation de 2%. Par ailleurs, il y a une modification de la tarification en fonction du gabarit des bateaux. Les petites unités sont encore plus taxées que les plus grandes.

Je pense qu'il faut que nous réfléchissions à ne pas simplement considérer les tarifs de redevance comme une rente dans un esprit comptable. C'est aussi toute la plaisance populaire qui est derrière cela. Je pense qu'il faut une adaptation des tarifs pour préserver la plaisance populaire et taxer, si vous le souhaitez, les bateaux un peu plus importants, et ce, d'autant plus que l'on accueille le salon nautique. Il faut garder ce lien entre l'accès à la

plaisance populaire, l'acquisition de bateau, que tout le monde puisse en profiter et que le profit ne soit pas en fonction des revenus des personnes. Donc, nous nous abstenons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les seules augmentations qui existent sont celles qui sont indexées à l'intérieur des DSP.

S'agissant de la gestion des ports, je vous informe que je souhaite lancer une réflexion globale sur notre politique en ce domaine, ce, notamment, dans la perspective du renouvellement en 2015 d'un certain nombre de délégations de service public.

Je vous propose, j'en avais déjà parlé à un certain nombre de Maires, de réunir en février une conférence qui associera tous les acteurs concernés, pêcheurs, plaisanciers, sociétés nautiques, professionnels de la mer, communes pour évoquer toutes les problématiques et dégager des pistes d'action pour les années à venir.

Je mets le rapport n°87 aux voix.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

88. POR 003-19/12/14 CC - Approbation du règlement particulier de police des ports de plaisance communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°88.

Le rapport est adopté à l'unanimité

89. POR 004-19/12/14 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2013 du Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, délégataire de service public en charge de la gestion portuaire d'une partie du Vieux Port de Marseille - Périmètre 1

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°89 à 92 présentent les rapports annuels des délégations de service public pour la gestion des ports du Vieux Port et de la Pointe Rouge. Comme précédemment nous prenons acte de ces rapports.

Il n'y a pas de vote sur ces rapports.

Nous prenons acte du rapport n°89.

90. POR 005-19/12/14 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2013 de la Société Nautique de Marseille (SNM), délégataire de service public en charge de la gestion portuaire d'une partie du Vieux Port de Marseille - Périmètre 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous prenons acte du rapport n°90.

91. POR 006-19/12/14 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2013 du Yachting Club de la Pointe Rouge, délégataire de service public en charge de la gestion portuaire d'une partie du port de la Pointe Rouge à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous prenons acte du rapport n°91.

92. POR 007-19/12/14 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2013 de la Société Carènes Services, délégataire de service public en charge de l'exploitation de grutage et de carénage sur le port de la Pointe Rouge à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous prenons acte du rapport n°92.

93. **POR 008-19/12/14 CC - Présentation du rapport annuel du délégataire de service public pour l'organisation et l'exploitation du salon nautique de Marseille Provence Métropole en 2014 - Nauticales de La Ciotat**

Monsieur LE PRESIDENT.- La démarche est la même, nous prenons acte de ce rapport également.

COMMISSION ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, PATRIMOINE FONCIER, PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur De Pietro, la Commission « Équipements d'Intérêt communautaire, Patrimoine Foncier, Protection et Sécurité des Espaces communautaire » s'est réunie le jeudi 11 décembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur DE PIETRO.- Monsieur le Président, huit rapports ont été examinés. Ils n'ont présenté aucune difficulté particulière et ont tous été approuvés à l'unanimité.

94. **EPPS 001-19/12/14 CC - Approbation des tarifs 2015 des concessions funéraires et des caveaux du cimetière communautaire de Ceyreste**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°94 à 96.

Le rapport est adopté à l'unanimité

95. **EPPS 002-19/12/14 CC - Approbation des tarifs 2015 des concessions funéraires et des caveaux du cimetière communautaire d'Ensues-la-Redonne**

Le rapport est adopté à l'unanimité

96. **EPPS 003-19/12/14 CC - Prorogation de la convention de mise à disposition de personnel avec la Commune d'Ensues-la-Redonne pour la gestion administrative du cimetière communautaire**

Le rapport est adopté à l'unanimité

97. **EPPS 004-19/12/14 CC - Approbation de la modification des statuts du Crématorium Saint-Pierre**

Monsieur LE PRESIDENT.- Toujours dans le domaine funéraire, le rapport n°97 modifie les statuts du crématorium Saint-Pierre.

Je mets aux voix le rapport n°97.

Le rapport est adopté à l'unanimité

98. **EPPS 005-19/12/14 CC - Approbation d'une convention avec la société S2G et le Cercle d'Activités Aquatiques de Provence relative à la mise à disposition de lignes d'eau au sein de la piscine Cap Provence**

Monsieur LE PRESIDENT.- Les rapports n°98 et 99 concernent la piscine communautaire Cap Provence à Cassis, avec une convention d'utilisation par un club sportif et le rapport annuel du délégataire.

Je mets aux voix le rapport n°97.

Le rapport est adopté à l'unanimité

99. EPPS 006-19/12/14 CC - Présentation du rapport d'activités 2013 du Délégué de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de vote.

100. EPPS 007-19/12/14 CC - Exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé de la communauté urbaine Marseille Provence métropole sur le territoire de Marignane.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour conclure, les rapports n°100 et 101 déterminent l'exercice du droit de préemption urbain à Marignane et sur le site des Cèdres à Marseille

Je mets aux voix le rapport n°100.

Le rapport est adopté à l'unanimité

101. EPPS 008-19/12/14 CC - Instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur le centre commercial des Cèdres à Marseille 13ème arrondissement et délégation de celui-ci à la Soleam

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°101.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers amis, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Je vous souhaite de très joyeuses fêtes de Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 13 heures.)